



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le

28 NOV. 2019

Service Risques Énergie
Construction Circulation

Urbanisme et Prévention
des Risques

Affaire suivie par Monsieur Corentin
SCHAEFER

corentin.schaefer@moselle.gouv.fr
03 87 34 83 63

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour la révision du plan de préventions des risques miniers sur les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange, dans le département de la Moselle

P.J : Rapport au titre de l'article R.122-18 du code de l'environnement pour la révision du PPRM d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange – *dossier d'examen au cas par cas*.

Monsieur le Président,

Les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange sont vulnérables aux risques miniers. En complément des documents d'urbanisme, le droit des sols est réglementé depuis le **17 juillet 2006** par un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Cette révision permettra de prendre en compte de nouvelles connaissances qui ont été apportées par GEODERIS en 2017. En effet, suite à un glissement de terrain en mars 2016 dans la forêt du Picberg, zone anciennement hors aléa minier, la DREAL Grand Est a saisi l'expert minier GEODERIS afin d'étudier plusieurs secteurs.

Les secteurs qui ont été étudiés sont le secteur de la forêt du Picberg sur la commune de Rédange, le secteur de la butte de la Houtte et les secteurs avoisinants sur les communes de Russange et d'Audun-le-Tiche.

Les résultats du rapport GEODERIS E2017/014DE du 10 mars 2017 sont les suivants :

- l'origine minière du désordre sur le secteur de la forêt du Picberg est confirmée ;
- de nouvelles zones d'aléas miniers à l'ouest du secteur de la butte de la Houtte sont découvertes.

Monsieur Le Président de l'Autorité Environnementale
Conseil général de l'environnement et développement durable
Autorité environnementale
Tour Séquoia
92055 La défense Cedex

Plus précisément, voici le détail des nouvelles zones d'aléas et des modifications d'emprises déjà existantes :

1. Les zones ajoutées sont :

- une zone d'aléa « éboulement de front de mine à ciel ouvert » : A104J3 sur la commune de Rédange ;
- deux zones d'aléa « glissement superficiel » : A105C1 et A105C2 sur la commune de Russange ;
- trois zones d'aléa « glissement superficiel » : A109CA5, A109CA7 et A109CA8 sur la commune d'Audun-le-Tiche ;
- une zone d'aléa « mouvements résiduels » : A109CA6 sur la commune d'Audun-le-Tiche ;

2. Les zones dont l'emprise a été modifiée sont :

- l'emprise d'une zone d'aléa « mouvements résiduels » : A109CA et A109CA4 sur la commune d'Audun-le-Tiche ;
- l'emprise d'une zone d'aléa « glissement superficiel » : A105A2 sur la commune de Russange.

Ces différents éléments ont fait l'objet d'un « porter à connaissance » qui a été notifié le **20 septembre 2017** aux communes concernées, ainsi qu'à la communauté de communes du Pays-Haut Val d'Alzette.

L'objet de cette troisième révision du PPRM est la prise en compte de ces nouvelles connaissances dans ce plan. Ainsi, de nouvelles zones d'aléas seront portées dans le plan de zonage, et le règlement sera modifié en conséquence.

Le principe retenu pour les nouvelles zones d'aléas « éboulement de front de mine à ciel ouvert » et « glissement superficiel » est l'inconstructibilité des terrains. Ces zones seront donc classées en zone rouge du PPRM.

Conformément à l'article R. 122-17-II du code de l'environnement, les plans de prévention des risques miniers prévisibles pris en application de l'article L. 562-1 du code de l'environnement, peuvent faire l'objet d'une évaluation environnementale. Compte tenu de cette situation, je sollicite votre avis sur la nécessité ou pas de réaliser l'évaluation environnementale.

À cette fin, je vous adresse, en pièce jointe, le rapport au titre de l'article R.122-18 du code de l'environnement pour la révision du PPRM du PPRM d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange reprenant les informations en matière d'environnement qui doivent être communiquées.

Mon service SRECC/UPR se tient à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

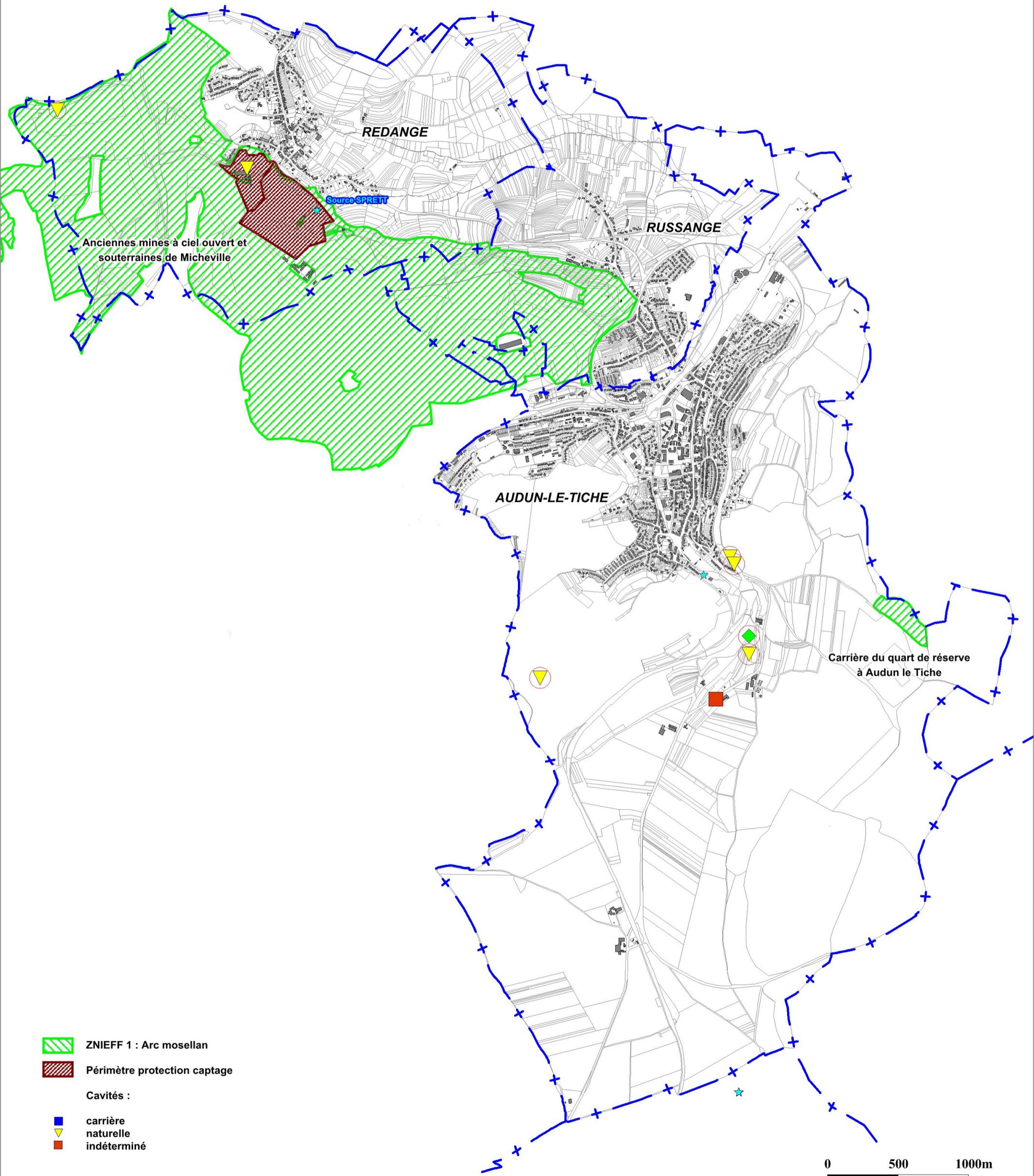
Le Chef du Service Risques Énergie
Construction Circulation



Christian MONTLOUIS-GABRIEL

AUDUN-LE-TICHE - REDANGE - RUSSANGE

enjeux environnementaux

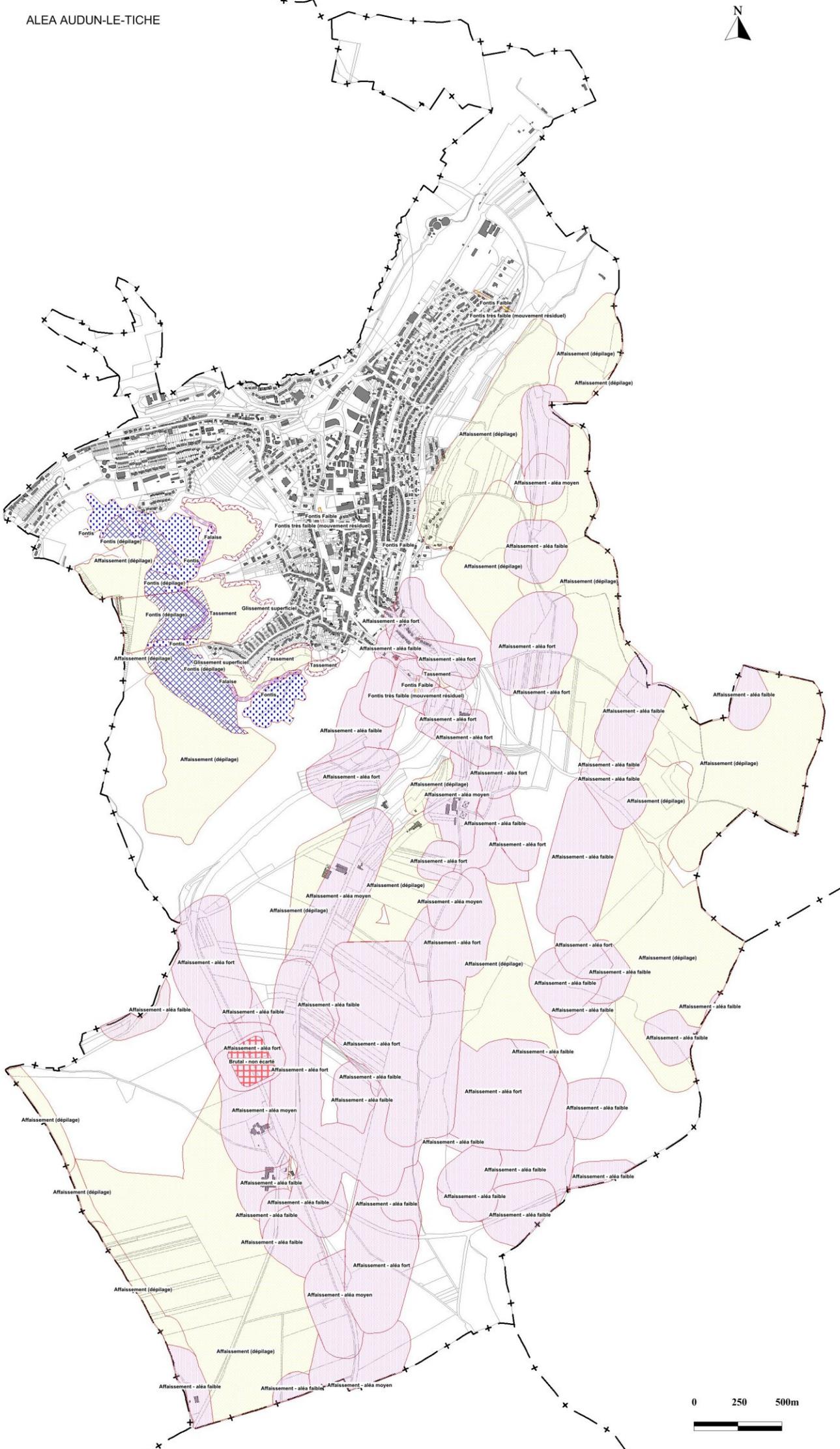


-  ZNIEFF 1 : Arc mosellan
-  Périmètre protection captage

Cavités :

-  carrière
-  naturelle
-  indéterminé

0 500 1000m



Commune : AUDUN-LE-TICHE

Eau

Découpages territoriaux – Eau

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : juillet 2013

Type de territoire	Dénominations
Bassin versant (1)	Bassin Ferrifère-Rhin
SAGE (1)	Bassin ferrifère

Syndicat aménagement de rivières

Zone hydrographique	Sous-secteur	Secteur	Région	Surface
L'Alzette de sa source à la frontière franco-luxembourgeoise.	l'Alzette	l'Orne et la Moselle du confluent de l'Orne à la frontière	Le Rhin	1 184 ha soit 76,5 %
Le Kaelbach de sa source à la frontière franco-luxembourgeoise.	l'Alzette	l'Orne et la Moselle du confluent de l'Orne à la frontière	Le Rhin	363 ha soit 23,5 %

Entités hydrogéologiques	Surface
Calcaires du Dogger du bassin parisien	1 182 ha soit 76,4 %
Grès à roseaux et dolomies du Keuper de Lorraine	365 ha soit 23,6 %

Cours d'eau

Source : ©IGN – BD TOPO® & Agence de l'Eau Rhin-Meuse - Date de la donnée : décembre 2014

Longueurs des cours d'eau

4 373 m - 4,373 km

Masse d'eau	Etat actuel	Pression exercée	Année de bon état
ALZETTE (FRCR715)	Global : moyen Chimique : moyen Ecologique : mauvais Bilan oxygène : médiocre Nutriments : mauvais Physico-chimique : mauvais Biologique : mauvais Substances : moyen	Agriculture Zone urbaine Population non raccordée Industrie Hydromorphologie	Global : 2015 Chimique : 2015 Ecologique : 2015

Plans d'eau et zones humides

Source : ©IGN – BD TOPO® & INRA - Date de la donnée : décembre 2014

Surface des plans d'eau

45 660 m² - 4,57 ha

Milieus potentiellement humides : probabilité très forte	Probabilité forte	Probabilité assez forte
37,20 ha	22,15 ha	25,16 ha

Référentiel des obstacles à l'écoulement

Source : SANDRE - Date de la donnée : mai 2014

Obstacle	Masse d'eau	Usage	Grenelle
ROE70153 Busage industriel	l'alzette	Industrie Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70155 Canal plein quand bc d'eau dans l'Alzette	l'alzette	Industrie Type : Barrage Sous-type :	Prioritaire
ROE70156 Canal toujours en eau (Alzette)	l'alzette	Industrie Type : Barrage Sous-type :	Prioritaire
ROE70157 Canal principale (eaux de l'Alzette toute l'année)	l'alzette	Industrie Type : Barrage Sous-type :	Prioritaire
ROE70158 Canal secondaire (Plein en période de crues)	l'alzette	Industrie Type : Barrage Sous-type :	Prioritaire
ROE70160 Alimentation étang	FRCR715 NR	Loisirs et sports aquatiques Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70161 Pont chemin de Micheville	FRCR715 NR	Sécurité des biens et des personnes Type : Obstacle induit par un pont Sous-type :	Prioritaire
ROE70163 1ère petite chute	FRCR715 NR	Sécurité des biens et des personnes Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70166 2ème petite chute	NR	Sécurité des biens et des personnes Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70625 SORTIE ETANG BELER	FRCR715 NR	Industrie Type : Barrage Sous-type : Barrage en remblais	Prioritaire
ROE70626 Sortie étang Beler supposé	FRCR715 NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70627	FRCR715 NR	Industrie Type : Seuil en rivière Sous-type : Radier	Prioritaire
ROE70628	FRCR715 NR	Loisirs et sports aquatiques Type : Seuil en rivière Sous-type : Radier	Prioritaire
ROE70629 Busage chemin	FRCR715 NR	Industrie Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
TOTAL : 14	-	-	14

Découpages territoriaux – Assainissement

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : janvier 2016

Assainissement non collectif	Assainissement collectif - Collecte	Assainissement collectif - Epuration
AUDUN-LE-TICHE	SIVOM ALZETTE	SIVOM ALZETTE

Station d'épuration

Source : DDT de la Moselle - Date de la donnée : octobre 2018

Identification STEP	Caractéristiques
Sandre n° 25703801095 Implantation : AUDUN-LE-TICHE en 1997 desservant : AUDUN-LE-TICHE	Station de type BA aération prolongée, d'une capacité de 1 380 kg de DBO5/jour Maître d'ouvrage : SIVOM DE L' ALZETTE et exploitant actuel : REGIE Avancement : collecte-traitement - Etat actuel : En service Acte réglementaire : A94-DDAF 3-064 - Zonage : soumis enquête publique
TOTAL : 1 STEP	Capacité nominale de 1 380 kg de DBO5/jour soit 23 000 équivalents habitants

Découpages territoriaux – Eau potable

Source : Préfecture de Lorraine - Date de la donnée : mai 2017

Type de territoire	Dénominations
Zone vulnérable (0)	Exclu

Service de production	Service de distribution	Cas particulier
AUDUN-LE-TICHE	AUDUN-LE-TICHE	

ZAP Eau	Surface
ALZETTE	1 190,00 ha
KALBACH	363,02 ha
- TOTAL -	1 553,02 ha répertoriés

Captages d'eau potable (! Données confidentielles à usage interne !)

Source : Agence régionale de santé - Date de la donnée : octobre 2015

Point de captage	Nature et statut	Usage	Débit
FORAGE F1 (57002927) Nappe du BAJOCIEN MOYEN ET INFÉRIEUR	FORAGE Actif	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	350 m ³ /jour
FORAGE F2 (57002930) Nappe du BAJOCIEN MOYEN ET INFÉRIEUR	FORAGE Actif	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	350 m ³ /jour
- TOTAL -	2 actifs sur 2	-	700 m³/jour

Captage dégradé	Statut	Dégradation	Action agricole
Aucun captage dégradé répertorié	-	-	-

Périmètre de captage	Nature et statut	Périmètre	Surface
0570029AA01R	RAPPROCHE - PROJET	21 488 m	824,9596 ha
0570075AA01R	RAPPROCHE - PROJET	26 482 m	916,5312 ha
0570075AB01E	ELOIGNE - DUP	35 428 m	1 273,3401 ha
- TOTAL -	1 opérationnel sur 3	-	3 014,8309 ha

Aire d'alimentation de captage	Surface
Aucune aire d'alimentation de captage répertoriée	-

Biodiversité

Protections réglementaires

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
	Aucune mesure répertoriée	-

Protections non réglementaires

Source : DREAL Lorraine – Conservatoire d'espaces – Conseil Départemental - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
Site protégé CENL	Le Quart en réserve	5,4954 ha
Espace naturel sensible	CARRIERE DU QUART DE RESERVE	5,4378 ha
Espace naturel sensible	FRICHE DE MICHEVILLE	20,3116 ha
ZNIEFF de type I	Anciennes mines a ciel ouvert et souterraines de micheville	10,0514 ha
ZNIEFF de type I	Carriere du quart de reserve a audun le tiche	5,4472 ha
- TOTAL -	3 mesures sur 5 sites	47 ha cumulés

Territoire limitrophe à un site Natura 2000 du département	Idem pour un site Natura 2000 hors département
non concerné	oui

Occupation du sol du SRCE

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Nature de l'occupation du sol	Comptabilisation
Tissu urbain et zone artificialisée	218,0790 ha
Linéaire des infrastructures de transport	65,2909 km
Nombre de passages pour la faune	0,0000
Culture agricole et assimilé	399,5790 ha
Mosaïque de polyculture	65,9581 ha
Prairie et pelouse	40,0234 ha
Verger et vigne	0,0000 ha
Saltus, broussaille et milieu de transition	116,8670 ha
Bosquets et haies	71,0083 ha
Petit boisement	10,3950 ha
Forêts	660,4680 ha
Tourbières, marais et roselières	0,0000 ha
Petites mares (surface inf. 0,1 ha)	0,6127 ha
Plans d'eau	4,7058 ha
Petits cours d'eau (largeur inf. 7,5m)	5,1507 km
Canal, chenal	0,0000 km
Grands cours d'eau	0,0000 km

Trame verte et bleue

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Réservoirs de biodiversité	Zone de perméabilité	Obstacles
Linéaire : 0,00 km Surfacique : 15,18 ha	Forte : 825,87 ha Thermophile : 30,36 ha Prairiale : 34,24 ha Forestière : 808,85 ha Humide et alluviale : 4,63 ha	De discontinuité : 0 A l'écoulement : 0

Corridors écologiques - Milieux	Catégorie à préserver - conforter	Catégorie à restaurer
Aucun corridor répertorié	-	-

Données Recorder – Faune

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

Phylum Arthropoda Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Acrididae	7	6	2003 - 2011	Carnet B
Arctiidae	1	1	2003	Aucune
Geometridae	1	1	2011	Aucune
Gryllidae	2	2	2003 - 2011	Aucune
Hesperiidae	1	1	2003	Aucune
Lycaenidae	5	5	2003 - 2011	Aucune
Mantidae	2	1	2011	Carnet B
Nymphalidae	11	11	2003 - 2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (II) * Convention Berne (II) * Insectes protégés (3) * Liste rouge nationale * Carnet B
Phaneropteridae	1	1	2011	Aucune
Pieridae	4	4	2003	Aucune
Sesiidae	1	1	2011	Aucune

Phylum Arthropoda Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Tetrigidae	2	2	2003	Aucune
Tettigoniidae	2	2	2003 - 2011	Aucune
Vespidae	1	1	2011	Aucune

Phylum Chordata Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Bufo	1	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Liste rouge nationale * Carnet B
Fringillidae	1	1	2009	Convention Berne (III) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Lacertidae	3	3	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Muscicapidae	1	1	2009	Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Picidae	6	1	2009	Dir. Oiseaux (I) * Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Sylviidae	1	1	2009	Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B

Phylum Mollusca Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Hydrobiidae	1	1	2009	Aucune
Lymnaeidae	1	1	2009	Aucune
Physidae	1	1	2009	Aucune
Planorbidae	1	1	2009	Aucune
Sphaeriidae	1	1	2009	Aucune

Données Recorder – Flore

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

Phylum Spermatophyta (Angiospermae) Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Aceraceae	2	2	2003	Aucune
Apiaceae	4	4	2003	Aucune
Araceae	1	1	2003	Aucune
Araliaceae	1	1	2003	Aucune
Asteraceae	13	13	2003 - 2011	Aucune
Betulaceae	1	1	2003	Aucune
Boraginaceae	1	1	2003	Aucune
Caprifoliaceae	1	1	2003	Aucune
Cornaceae	2	2	2003	Aucune
Corylaceae	2	2	2003	Aucune
Cyperaceae	3	3	2003	Aucune
Ericaceae	1	1	2003	Aucune
Euphorbiaceae	2	2	2003	Aucune
Fabaceae	11	11	2003	Aucune
Fagaceae	2	2	2003	Aucune
Hypericaceae	1	1	2003	Aucune
Lamiaceae	4	4	2003 - 2011	Aucune
Linaceae	2	2	2003	Aucune
Oleaceae	2	2	2003	Aucune
Orchidaceae	10	10	2003	Aucune
Plantaginaceae	2	2	2003	Aucune
Poaceae	9	9	2003	Aucune

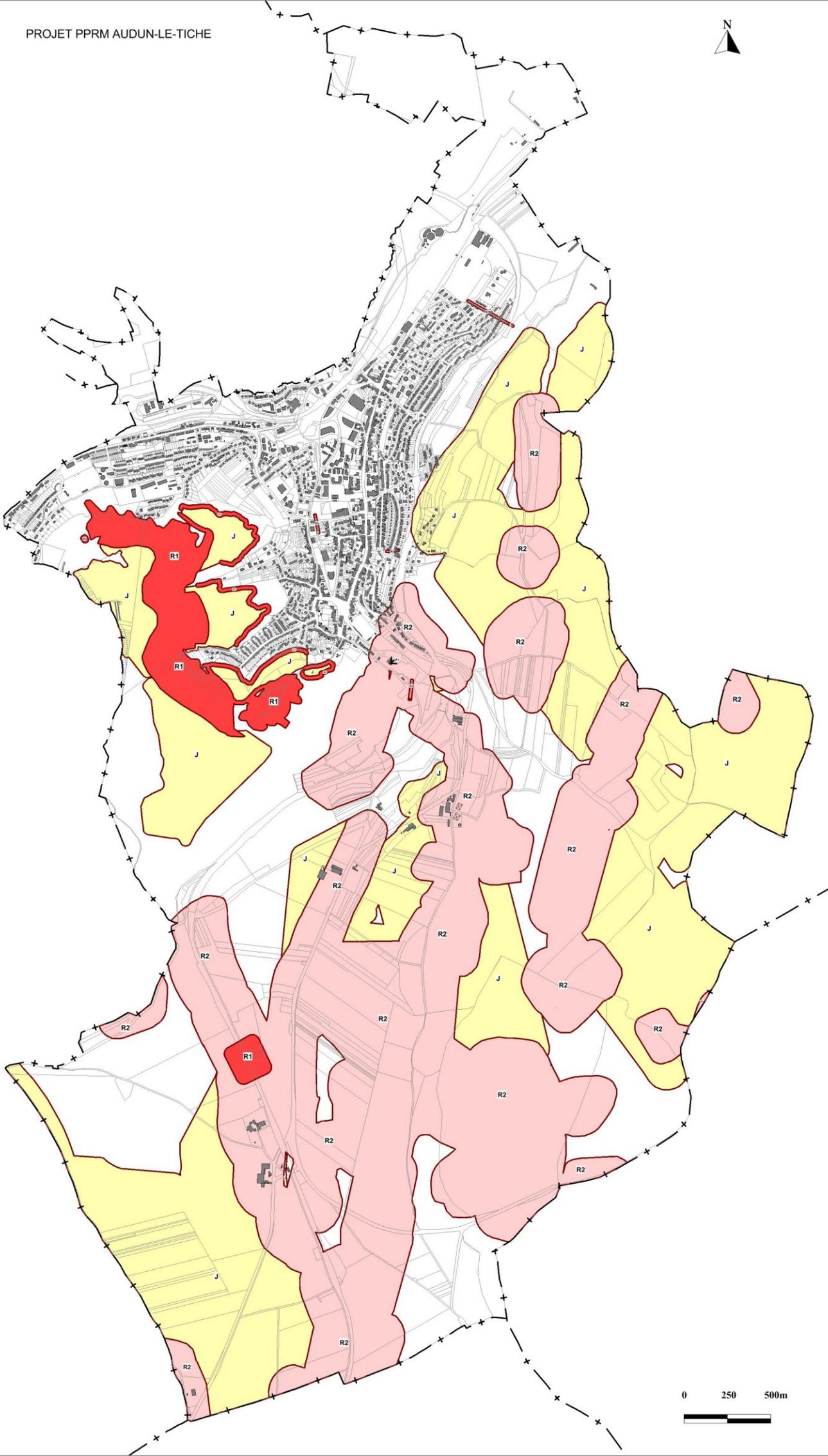
Phylum Spermatophyta (Angiospermae) Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Ranunculaceae	1	1	2003	Aucune
Rosaceae	7	7	2003	Aucune
Rubiaceae	2	2	2003	Aucune
Salicaceae	1	1	2003	Aucune
Violaceae	1	1	2003	Aucune

Phylum Spermatophyta (Gymnospermae) Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Pinaceae	1	1	2003	Aucune

Données sur les mares

Source : CENL - Date de la donnée : novembre 2016

Type de mare	Nombre
Carrière/Gravière	4
Disparue	1
Mare à confirmer	1
- TOTAL -	6 mares répertoriées



Commune d'Audun-le-Tiche
Zones d'aléa et zones de risque

1. Aléa affaissement et effondrement

1	Nom de la zone d'aléa	Concession	Couches exploitées	Affaissement maximum (m)	Déformation maximum (mm/m)	Pente maximum (%)	Type d'aléa	Niveau d'aléa	Nom de la zone de risque	Classe de risque		Remarques
										bâti	infra	
1	A024AX	VILLERUPT	b	0.70	8.27	2.76	Affaissement	Faible	-	-	-	
2	A032H	ERROUVILLE	b	0.60	5.81	1.16	Affaissement	Faible	R032H	-	4	Zone de risque hors commune
3	A109_110AG	SAINT-MICHEL	b	1.50	15.00	5.00	Affaissement	Fort	-	-	-	
4	A109AB1	SAINT-MICHEL	b, g	1.92	20.57	4.11	Affaissement	Moyen	-	-	-	
5	A109AB2	SAINT-MICHEL	b, g	2.12	23.50	7.83	Affaissement	Fort	-	-	-	
6	A109AH	SAINT-MICHEL	b	0.68	6.60	2.20	Affaissement	Faible	-	-	-	Zone d'aléa entièrement recouverte par la zone A109_110AG
7	A109AI	SAINT-MICHEL	b	1.00	8.57	2.86	Affaissement	Faible	-	-	-	Zone d'aléa entièrement recouverte par la zone A109T1-2
8	A109AK	SAINT-MICHEL	b	1.05	9.26	3.09	Affaissement	Faible	R109AK	-	4	
9	A109AM	SAINT-MICHEL	b	0.92	7.97	2.66	Affaissement	Faible	-	-	-	
10	A109AN	SAINT-MICHEL	b	1.42	12.51	4.17	Affaissement	Moyen	R109AN	-	3	Zone d'aléa entièrement recouverte par la zone A109T1Z1
11	A109AO	SAINT-MICHEL	b	0.66	5.47	1.82	Affaissement	Faible	R109AO	-	4	
12	A109AP	SAINT-MICHEL	b	1.02	8.79	2.93	Affaissement	Faible	R109AP	-	4	
13	A109AU1	SAINT-MICHEL		1.47	14.23	4.74	Affaissement	Moyen	R109AU1	-	3	
14	A109AV	SAINT-MICHEL	b, g, rs	0.81	7.16	1.43	Affaissement	Faible	R109AV	-	4	
15	A109AY2	SAINT-MICHEL	b, g, rm, rs	1.76	16.62	5.54	Affaissement	Fort	R109AY2(1) R109AY2(2)	-	2	
16	A109AZ2	SAINT-MICHEL	b, g	1.44	12.37	4.12	Affaissement	Moyen	R109AZ2	-	3	
17	A109BB	SAINT-MICHEL	b, g	0.50	4.12	1.37	Affaissement	Faible	R109BB	-	4	Zone de risque hors commune
18	A109CC	SAINT-MICHEL	b, g, rs	1.31	11.63	3.88	Affaissement	Faible	R109CC	-	4	
19	A109D	SAINT-MICHEL	v, n, b, g	0.24	5.24	1.75	Affaissement	Faible	R109D	4	-	
20	A109E	SAINT-MICHEL	v, n, b, g	2.90	62.04	20.68	Affaissement	Moyen	R109E	3	-	
21	A109F2	SAINT-MICHEL	v, n, b, g	2.57	55.07	18.36	Affaissement	Fort	R109F2	4	-	
22	A109G1	SAINT-MICHEL	n, b, g	2.82	57.16	19.05	Affaissement	Fort	R109G1	2	-	
23	A109G2	SAINT-MICHEL	b, g	1.39	24.24	8.08	Affaissement	Fort	R109G2	3	-	Ancienne R109G4 renommée R109G2.
24	A109G2-2	SAINT-MICHEL	b, g	0.50	8.93	2.98	Affaissement	Faible	R109G2-2	-	4	
25	A109I2	SAINT-MICHEL	b, g	1.56	25.12	8.37	Affaissement	Fort	-	-	-	
26	A109J	SAINT-MICHEL	b	0.94	10.07	3.36	Affaissement	Faible	R109J	-	4	
27	A109P	SAINT-MICHEL	n, b, g, rp	2.47	45.18	15.06	Affaissement	Fort	R109P	3	-	
28	A109Q	SAINT-MICHEL	n, b, rp	0.24	4.39	1.46	Affaissement	Faible	R109Q	4	-	
29	A109T1-2	SAINT-MICHEL	b, g	1.39	13.85	4.62	Affaissement	Fort	R109T1-2	-	2	
30	A109T1Z1	SAINT-MICHEL	b, g	1.11	10.09	3.36	Affaissement	Faible	R109T1Z1	-	4	
31	A109T1Z2	SAINT-MICHEL	b, g	1.39	13.85	4.62	Affaissement	Fort	-	-	-	
32	A109T2	SAINT-MICHEL	b, g	1.31	12.28	4.09	Affaissement	Moyen	R109T2 R109T3 R109T4	3 3 3	- - -	
33	A109U1	SAINT-MICHEL	b, g, rp	2.05	31.38	10.46	Affaissement	Fort	R109U1 R109U3	3 3	- -	
34	A109U2	SAINT-MICHEL	b, g, rp	1.56	23.88	7.96	Affaissement	Moyen	R109U2	3	-	
35	A109W	SAINT-MICHEL	n, b, g	2.60	32.50	10.83	Affaissement	Fort	R109W	-	2	
36	A110AA	MONT-ROUGE	g	1.57	17.42	5.81	Affaissement	Moyen	R110AA	3	-	
37	A110AB	MONT-ROUGE	b, g	2.36	23.24	7.75	Affaissement	Fort	-	-	-	
38	A110AK	MONT-ROUGE	b, g	1.88	15.69	5.23	Affaissement	Fort	-	-	-	
39	A110AL	MONT-ROUGE	b	0.97	8.00	2.67	Affaissement	Faible	-	-	-	
40	A110AM	MONT-ROUGE	g	1.20	10.29	3.43	Affaissement	Faible	-	-	-	
41	A110AM2	MONT-ROUGE	g, rm	1.29	11.62	3.87	Affaissement	Faible	-	-	-	
42	A110AN	MONT-ROUGE	b	1.02	12.00	4.00	Affaissement	Faible	-	-	-	
43	A110AP	MONT-ROUGE	b, g	1.77	17.28	5.76	Affaissement	Fort	-	-	-	
44	A110AQ1	MONT-ROUGE	b	0.67	5.54	1.85	Affaissement	Faible	-	-	-	
45	A110AQ2	MONT-ROUGE	b	0.68	6.40	1.28	Affaissement	Faible	-	-	-	
46	A110AQ3	MONT-ROUGE	b	0.68	6.20	2.07	Affaissement	Faible	-	-	-	
47	A110AQ4	MONT-ROUGE	b	1.38	12.55	2.51	Affaissement	Moyen	-	-	-	
48	A110AR	MONT-ROUGE	b, rs	1.38	15.33	3.07	Affaissement	Faible	-	-	-	
49	A110AT	MONT-ROUGE	g	0.70	6.42	2.14	Affaissement	Faible	-	-	-	
50	A110BH	MONT-ROUGE	b, rs	0.77	6.83	2.28	Affaissement	Faible	R110BH	-	4	
51	A110BY	MONT-ROUGE	b, g	1.06	10.71	3.57	Affaissement	Faible	R110BY	-	3	
52	A110CM	MONT-ROUGE	b, g, js	0.49	5.53	1.84	Affaissement	Faible	R110CM	-	4	Zone de risque hors commune
53	A110D	MONT-ROUGE	b, g	1.21	14.21	2.84	Affaissement	Moyen	-	-	-	
54	A110DC	MONT-ROUGE	b, g	1.34	13.14	4.38	Affaissement	Faible	R110DC	-	4	
55	A110DI	MONT-ROUGE	b, g	0.85	8.02	2.67	Affaissement	Faible	R110DI	-	4	
56	A110DK2	MONT-ROUGE	b, g	0.85	10.20	3.40	Affaissement	Faible	-	-	-	
57	A110DL	MONT-ROUGE	v, b, g, rp	0.85	11.38	3.79	Affaissement	Faible	-	-	-	
58	A110DQ	MONT-ROUGE	n, b, g	0.82	11.28	3.76	Affaissement	Faible	-	-	-	
59	A110K1	MONT-ROUGE	n, b, g	1.00	11.28	3.76	Affaissement	Faible	R110K1	-	4	
60	A110M	MONT-ROUGE	n, b, g	2.44	56.31	18.77	Affaissement	Fort	R110M	1	-	
61	A110O	MONT-ROUGE	n, b, g	2.39	47.75	15.92	Affaissement	Fort	R110O	2	-	
62	A110R	MONT-ROUGE	b, g, rp	1.62	21.13	7.04	Affaissement	Fort	R110R	-	2	
63	A110W	MONT-ROUGE	b, g	1.91	20.27	6.76	Affaissement	Fort	R110W	-	2	
64	A110X	MONT-ROUGE	v, b, g	0.72	9.82	3.27	Affaissement	Faible	R110X	-	4	
65	A110X-1	MONT-ROUGE	v, b, g	0.72	9.82	3.27	Affaissement	Faible	-	-	-	
66	A110Y1	MONT-ROUGE	b, g	2.11	23.06	7.69	Affaissement	Fort	-	-	-	
67	A110Y2	MONT-ROUGE	b	1.63	16.09	5.36	Affaissement	Faible	-	-	-	
68	A127A2	AUMETZ	b, g	1.24	14.31	4.77	Affaissement	Fort	R127A1	-	2	
69	A127B2a	AUMETZ	b, g	2.03	21.44	7.15	Brutal - non écarté	-	R127B1a	-	0	
70	A127B2b	AUMETZ	b, g	2.03	21.44	7.15	Affaissement	Fort	R127B1b	-	2	
71	A127B2c	AUMETZ	b, g	1.98	20.86	6.95	Affaissement	Fort	R127B2c	-	2	
72	A127BB	AUMETZ	b, g	0.98	9.87	3.29	Affaissement	Faible	R127BB	-	4	
73	A127E2	AUMETZ	b	0.61	5.25	1.75	Affaissement	Moyen	R127E1	4	-	
74	A127F2	AUMETZ	b	0.64	5.31	1.77	Affaissement	Faible	R127F1	4	-	

2. Aléa fontis

	Nom de la zone d'aléa	Concession	Lieu-dit	Niveau d'aléa	Nom zone de risque	Bâti	Infra	Remarques
1	A108A1	BUTTE	Cité Mandelot	-	-	-	-	Fontis sur défilage
2	A108A2	BUTTE	Cité Mandelot	-	-	-	-	Fontis sur défilage
3	A108E	BUTTE	Cité Mandelot	-	-	-	-	Fontis sur travaux
4	A108_109A	SAINT-MICHEL	Bois de Butte	-	-	-	-	Fontis sur travaux
5	A109A(3)	SAINT-MICHEL	Gendarmerie - galerie de l'Usine	faible	R109A	-	faible	Fontis sur travaux
6	A109B	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	R109B	-	X	Fontis sur travaux
7	A109B2	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	-	-	-	Fontis sur travaux
8	A109B4	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	R109B4	-	X	Fontis sur défilage
9	A109B5	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	-	-	-	Fontis sur défilage
10	A109F1(3)	SAINT-MICHEL	Carreau Saint-Michel - descenderie	faible	-	-	-	Fontis sur travaux
11	A110DT(3)	MONT-ROUGE	Terres Rouges - galerie de l'Hopital	faible	R110DT	faible	-	Fontis sur travaux
12	A110G(3)	MONT-ROUGE	Cité Montrouge - entrée Magery	faible	R110G	faible	-	Fontis sur travaux
13	AP109Puits II	SAINT-MICHEL	Cité Montrouge	Moyen	RP109Puits II	faible	-	Fontis sur puits

3. Aléa front de mine à ciel ouvert

	Nom de la zone d'aléa	Concession	Lieu-dit	Nom de la zone de risque	Bâti	Infra	Remarques
1	A109CA1	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	-	-	
2	A109CA2	SAINT-MICHEL	Bois de Diggendal	-	-	-	
3	A109CA3	SAINT-MICHEL	Bois de Butte	-	-	-	

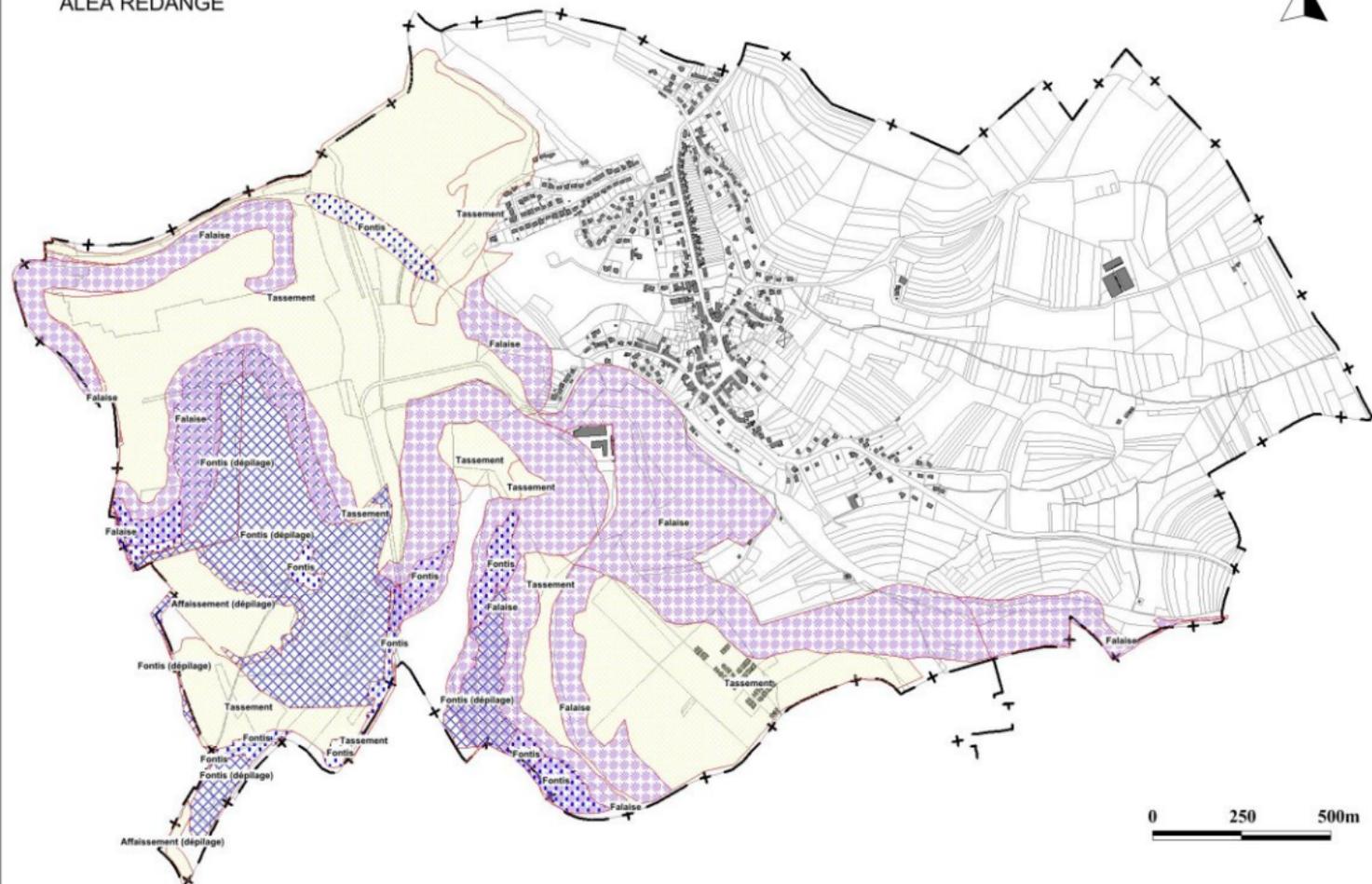
4. Aléa glissement superficiel

	Nom de la zone d'aléa	Concession	Lieu-dit	Nom de la zone de risque	Bâti	Infra	Remarques
1	A109CA5	SAINT-MICHEL	Bois de Butte	-	-	-	
2	A109CA7	SAINT-MICHEL	Bois de Butte	-	-	-	
3	A109CA8	SAINT-MICHEL	Bois de Butte	-	-	-	

4. Mouvements résiduels

	Nom de la zone d'aléa	Concession	Couches exploitées	Remarques
1	A032AB1	ERROUVILLE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
2	A032AB2	ERROUVILLE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
3	A032AC	ERROUVILLE	b	Dépilages anciens à plus de 50 m
4	A108B	BUTTE	L3	Dépilages anciens à plus de 50 m
5	A108G	BUTTE	L3	Dépilages anciens à plus de 50 m
6	A108H	BUTTE	L2, L3	Dépilages anciens à plus de 50 m
7	A109A(4)	SAINT-MICHEL	hors minerais	Galerie de l'Usine - Etudié en fontis
8	A109AE	SAINT-MICHEL	b, g, rp	Dépilages anciens à plus de 50 m
9	A109B3	SAINT-MICHEL	L3	Dépilages anciens à plus de 50 m
10	A109CA	SAINT-MICHEL	L2	Terrils de l'exploitation à ciel ouvert de Butte
11	A109CA4	SAINT-MICHEL	L2	Terrils de l'exploitation à ciel ouvert de Butte
12	A109CA6	SAINT-MICHEL	L2	Terrils de l'exploitation à ciel ouvert de Butte
13	A109CB	SAINT-MICHEL	n, v, b, g, rp	Dépilages anciens à plus de 50 m
14	A109F1(4)	SAINT-MICHEL	hors minerais	Descenderie du carreau Saint-Michel - Etudié en fontis
15	A109G2-1	SAINT-MICHEL	b, g	Chambres et piliers avec effets limités en surface (déformation < 4 mm/m, pente <= 0.8%).
16	A109Y	SAINT-MICHEL	b, g, rp	Dépilages anciens à plus de 50 m
17	A110AS	MONT-ROUGE	b, g	Chambres et piliers avec effets limités en surface (déformation < 4 mm/m, pente <= 0.8%). Aléa entièrement recouvert par les aléas voisins.
18	A110BK2(7)	MONT-ROUGE	v, b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
19	A110C	MONT-ROUGE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
20	A110DD	MONT-ROUGE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
21	A110DK	MONT-ROUGE	v, b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
22	A110DM	MONT-ROUGE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
23	A110DR1	MONT-ROUGE	n, v, b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
24	A110DR2	MONT-ROUGE	n, v, b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
25	A110DT(4)	MONT-ROUGE	hors minerais	Galerie de l'Hopital - Etudié en fontis
26	A110EB	MONT-ROUGE	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m
27	A110G(4)	MONT-ROUGE	hors minerais	Entrée Magery - Etudié en fontis - Zone d'aléa non visible sur la carte car elle est sous la zone A110G(3)
28	A113AD	OTTANGE III	b, g, jp	Dépilages anciens à plus de 50 m
29	A127AD	AUMETZ	b, g	Dépilages anciens à plus de 50 m

ALEA REDANGE

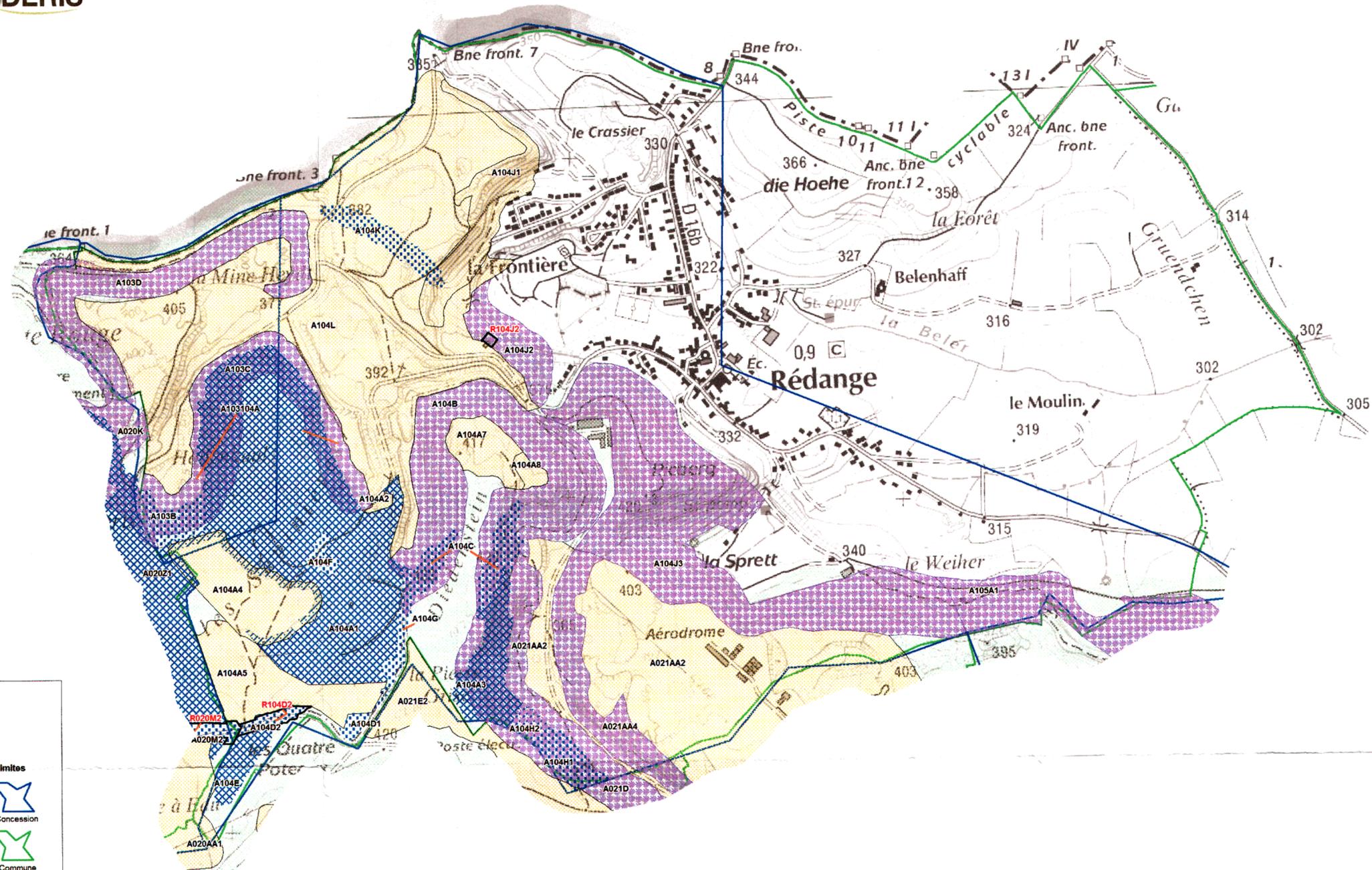


COMMUNE DE REDANGE

Carte des aléas "Mouvements de terrain"



GEODERIS

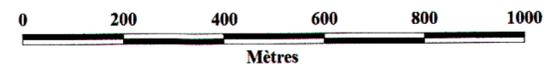


NIPEM (zone Non Influencée Par l'Exploitation Minière)	
	FONTIS SUR PUIITS
	FONTIS SUR DÉFILAGE Ancien amine de 50 m
	FONTIS HORS BÂTI OU INFRASTRUCTURE
	FONTIS SOUS BÂTI ET INFRASTRUCTURE
	ÉBOULEMENT DE FRONT DE MINE À CIEL OUVERT
	ÉBOULEMENT DE FRONT DE MINE À CIEL OUVERT SOUS BÂTI ET INFRASTRUCTURE
	EFFONDREMENT BRÛTAL
	AFFAISSEMENT PROGRESSIF
	MOUVEMENTS RÉSIDUELS
	ZONE SANS ALÉA MINIER

	Limites
	Concession
	Commune

CLASSE DE SURVEILLANCE C1 à C4 pour bâti et infrastructure ACTUELS
Etat au 10/03/2017

Redange_Carte_10-03-17.wor
E2017/014DE-16LOR3090



BOORTH08 / SCAN250 (Lambert 93) de 2009 utilisés conformément aux dispositions prévues par le protocole IGN-MEEDDM. Pour chaque zone d'aléa, les classes de surveillance potentialisée, induites par tous les types d'ouvrages situés sont indiquées dans le tableau des zones de danger de chaque commune. Le numéro de la zone permet le repérage dans le tableau joint.

Commune : REDANGE

Eau

Découpages territoriaux – Eau

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : juillet 2013

Type de territoire	Dénominations
Bassin versant (1)	Bassin Ferrifère-Rhin
SAGE (1)	Bassin ferrifère

Syndicat aménagement de rivières

Zone hydrographique	Sous-secteur	Secteur	Région	Surface
L'Alzette de sa source à la frontière franco-luxembourgeoise.	l'Alzette	l'Orne et la Moselle du confluent de l'Orne à la frontière	Le Rhin	533 ha soit 95,3 %
La Moulaine.	la Chiers de sa source au confluent de la Crusnes	la Chiers	La Meuse	26 ha soit 4,7 %

Entités hydrogéologiques	Surface
Argiles du Lias des Ardennes	10 ha soit 1,8 %
Calcaires du Dogger du bassin parisien	103 ha soit 18,5 %
Grès à roseaux et dolomies du Keuper de Lorraine	446 ha soit 79,7 %

Cours d'eau

Source : ©IGN – BD TOPO® & Agence de l'Eau Rhin-Meuse - Date de la donnée : décembre 2014

Longueurs des cours d'eau

5 106 m - 5,106 km

Masse d'eau	Etat actuel	Pression exercée	Année de bon état
ALZETTE (FRCR715)	Global : moyen Chimique : moyen Ecologique : mauvais Bilan oxygène : médiocre Nutriments : mauvais Physico-chimique : mauvais Biologique : mauvais Substances : moyen	Agriculture Zone urbaine Population non raccordée Industrie Hydromorphologie	Global : 2015 Chimique : 2015 Ecologique : 2015

Plans d'eau et zones humides

Source : ©IGN – BD TOPO® & INRA - Date de la donnée : décembre 2014

Surface des plans d'eau

36 718 m² - 3,67 ha

Milieux potentiellement humides : probabilité très forte	Probabilité forte	Probabilité assez forte
22,82 ha	20,74 ha	24,02 ha

Référentiel des obstacles à l'écoulement

Source : SANDRE - Date de la donnée : mai 2014

Obstacle	Masse d'eau	Usage	Grenelle
ROE70630 seuil (traverses chemin de fer)	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70631 Buses plastique	NR	Agriculture (irrigation, abreuvement) Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70632 Jonction route	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70633 Font béton sur 20m	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70634 Buse	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70635 buse	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70636	NR	Type : NR Sous-type :	Prioritaire
ROE70637	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Enrochements	Prioritaire
ROE70638 Busage	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70639 Chute naturelle	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70640 chute naturelle	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70641 Busage chemin	FRCR715 la beler	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70642 Busage chemin	FRCR715 la beler	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70643	FRCR715 la beler	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70644	FRCR715 la beler	Type : Seuil en rivière Sous-type : Radier	Prioritaire
ROE70645	FRCR715 la beler	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70646 source Beler	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70647 barrage		Type : Barrage Sous-type : Barrage en remblais	Prioritaire
ROE70648	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire
ROE70649	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70650	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type :	Prioritaire
ROE70651	NR	Type : Seuil en rivière Sous-type : Déversoir	Prioritaire

Obstacle	Masse d'eau	Usage	Grenelle
ROE70652	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70653	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
ROE70654	NR	Type : Barrage Sous-type : Barrage en remblais	Prioritaire
ROE70655	NR	Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire
TOTAL : 26	-	-	26

Découpages territoriaux – Assainissement

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : janvier 2016

Assainissement non collectif	Assainissement collectif - Collecte	Assainissement collectif - Epuration
REDANGE	SIVOM ALZETTE	SIVOM ALZETTE

Station d'épuration

Source : DDT de la Moselle - Date de la donnée : octobre 2018

Identification STEP	Caractéristiques
Sandre n° 25703801095 Implantation : AUDUN-LE-TICHE en 1997 desservant : REDANGE	Station de type BA aération prolongée, d'une capacité de 1 380 kg de DBO5/jour Maître d'ouvrage : SIVOM DE L' ALZETTE et exploitant actuel : REGIE Avancement : collecte-traitement - Etat actuel : En service Acte réglementaire : A94-DDAF 3-064 - Zonage : soumis enquête publique
TOTAL : 1 STEP	Capacité nominale de 1 380 kg de DBO5/jour soit 23 000 équivalents habitants

Découpages territoriaux – Eau potable

Source : Préfecture de Lorraine - Date de la donnée : mai 2017

Type de territoire	Dénominations
Zone vulnérable (0)	Exclu

Service de production	Service de distribution	Cas particulier
REDANGE	REDANGE	

ZAP Eau	Surface
ALZETTE	529,21 ha
- TOTAL -	529,21 ha répertoriés

Captages d'eau potable (! Données confidentielles à usage interne !)

Source : Agence régionale de santé - Date de la donnée : octobre 2015

Point de captage	Nature et statut	Usage	Débit
SOURCE SPRETT (57001165) Nappe du TOARCIEN	SOURCE Actif	ADDUCTION COLLECTIVE PUBLIQUE	120 m ³ /jour
- TOTAL -	1 actif sur 1	-	120 m³/jour

Captage dégradé	Statut	Dégradation	Action agricole
Aucun captage dégradé répertorié	-	-	-

Périmètre de captage	Nature et statut	Périmètre	Surface
0570182AA01E	ELOIGNE - DUP	1 385 m	7,8019 ha

Périmètre de captage	Nature et statut	Périmètre	Surface
0570182AA01R	RAPPROCHE - DUP	2 083 m	22,9315 ha
- TOTAL -	2 opérationnels sur 2	-	30,7334 ha

Aire d'alimentation de captage	Surface
Aucune aire d'alimentation de captage répertoriée	-

Biodiversité

Protections réglementaires

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
	Aucune mesure répertoriée	-

Protections non réglementaires

Source : DREAL Lorraine – Conservatoire d'espaces – Conseil Départemental - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
Espace naturel sensible	FRICHE DE MICHEVILLE	264,6920 ha
ZNIEFF de type I	Anciennes mines à ciel ouvert et souterraines de micheville	273,6298 ha
- TOTAL -	2 mesures sur 2 sites	538 ha cumulés

Territoire limitrophe à un site Natura 2000 du département	Idem pour un site Natura 2000 hors département
non concerné	oui

Occupation du sol du SRCE

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Nature de l'occupation du sol	Comptabilisation
Tissu urbain et zone artificialisée	43,6036 ha
Linéaire des infrastructures de transport	18,2915 km
Nombre de passages pour la faune	0,0000
Culture agricole et assimilé	76,7472 ha
Mosaïque de polyculture	4,8379 ha
Prairie et pelouse	116,0690 ha
Verger et vigne	0,0000 ha
Saltus, broussaille et milieu de transition	41,3528 ha
Bosquets et haies	38,1684 ha
Petit boisement	10,3843 ha
Forêts	193,6470 ha
Tourbières, marais et roselières	0,0000 ha
Petites mares (surface inf. 0,1 ha)	0,3722 ha
Plans d'eau	4,8660 ha
Petits cours d'eau (largeur inf. 7,5m)	5,2227 km
Canal, chenal	0,0000 km
Grands cours d'eau	0,0000 km

Trame verte et bleue

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Réservoirs de biodiversité	Zone de perméabilité	Obstacles
Linéaire : 0,75 km Surfacique : 274,28 ha	Forte : 515,48 ha Thermophile : 363,45 ha Prairiale : 335,73 ha Forestière : 386,42 ha Humide et alluviale : 342,34 ha	De discontinuité : 0 A l'écoulement : 0

Corridors écologiques - Milieux	Catégorie à préserver - conforter	Catégorie à restaurer
Aucun corridor répertorié	-	-

Données Recorder – Faune

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

Phylum Arthropoda Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Arctiidae	3	2	2011	Aucune
Carabidae	1	1	2011	Aucune
Chrysomelidae	1	1	2011	Aucune
Geometridae	3	3	2011	Aucune
Lycaenidae	8	7	2010 - 2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (II) * Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Insectes protégés (2) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Meloidae	1	1	2011	Aucune
Nymphalidae	19	9	2010 - 2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (II) * Convention Berne (II) * Insectes protégés (3) * Liste rouge nationale * Carnet B
Pieridae	2	2	2011	Aucune
Sphingidae	1	1	2011	Aucune
Tettigoniidae	2	2	2011	Carnet B
Vespidae	1	1	2011	Aucune
Zygaenidae	1	1	2011	Aucune

Phylum Chordata Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Accipitridae	3	3	2011 - 2012	Dir. Oiseaux (I) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Alaudidae	1	1	2012	Dir. Oiseaux (I) * Convention Berne (III) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Anguidae	5	1	2011	Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge nationale * Carnet B
Bombinatoridae	4	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Bufonidae	5	1	2011	Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Colubridae	3	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Fringillidae	2	1	2011 - 2012	Convention Berne (III) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Gruidae	2	1 *	2012	Dir. Oiseaux (I) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Lacertidae	9	3	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Laniidae	2	1	2011	Dir. Oiseaux (I) * Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Picidae	2	2	2012	Dir. Oiseaux (I) * Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Ranidae	6	2	2011	Aucune
Regulidae	1	1	2011	Aucune
Salamandridae	11	4	2011	Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Saxicolidae	1	1	2011	Convention Berne (II) * Oiseaux protégés * Liste rouge mondiale *

Phylum Chordata Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
				Liste rouge nationale * Carnet B
Sciuridae	2	1	2011	Aucune
Strigidae	2	1	2011	Aucune

Données Recorder – Flore

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

Phylum Pteridophyta Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Equisetaceae	1	1	2011	Aucune
Ophioglossaceae	3	1	2011	Flore protégée Région * Carnet B

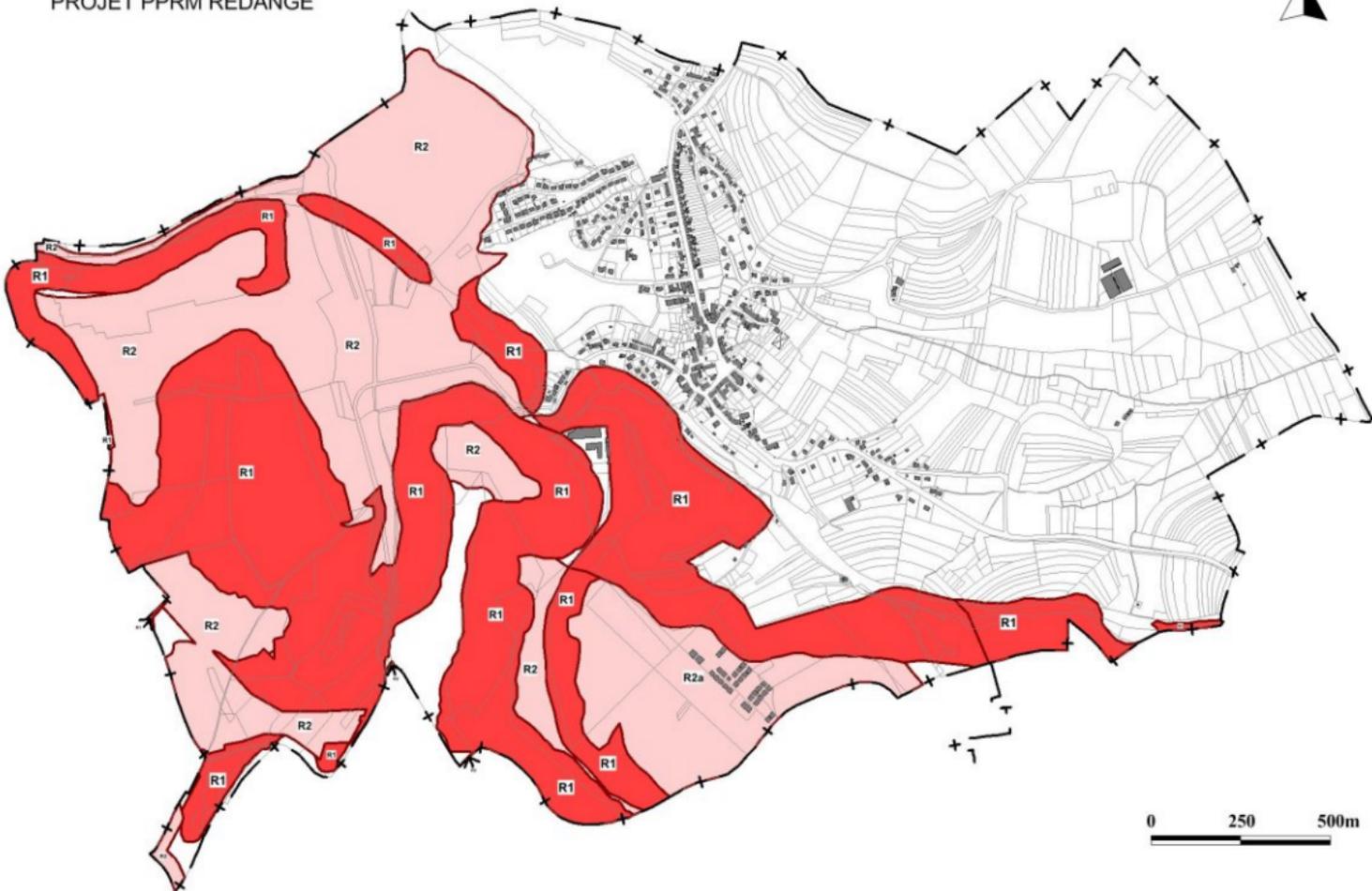
Phylum Spermatophyta (Angiospermae) Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Alliaceae	1	1	2011	Aucune
Asteraceae	7	7	2011	Aucune
Betulaceae	1	1	2011	Aucune
Boraginaceae	1	1	2011	Aucune
Campanulaceae	5	4	2011	Aucune
Caryophyllaceae	3	3	2011	Aucune
Cornaceae	1	1	2011	Aucune
Crassulaceae	1	1	2011	Aucune
Ericaceae	2	1	2011	Aucune
Euphorbiaceae	1	1	2011	Aucune
Fabaceae	11	10	2010 - 2011	Aucune
Fagaceae	1	1	2011	Aucune
Geraniaceae	1	1	2011	Aucune
Hypericaceae	1	1	2011	Aucune
Lamiaceae	6	3	2011	Aucune
Onagraceae	2	2	2011	Aucune
Orchidaceae	20	11	2011	Flore protégée Région * Carnet B
Papaveraceae	1	1	2011	Aucune
Poaceae	3	3	2011	Aucune
Primulaceae	2	1	2011	Aucune
Resedaceae	1	1	2011	Aucune
Rosaceae	5	5	2011	Aucune
Rubiaceae	1	1	2011	Aucune
Salicaceae	1	1	2011	Aucune
Saxifragaceae	1	1	2011	Aucune
Scrophulariaceae	1	1	2011	Aucune

Données sur les mares

Source : CENL - Date de la donnée : novembre 2016

Type de mare	Nombre
Carrière/Gravière	4
Culture	1
Forêt/Boisement	1
Mare à confirmer	1
Prairie	2
- TOTAL -	9 mares répertoriées

PROJET PPRM REDANGE



Commune de REDANGE
Zones d'aléa et zones de risque

1. Mouvements résiduels

	Nom de la zone d'aléa	Concession	Couches exploitées	Remarques
1	A020AA1	HUSSIGNY	L3, L4	Dépilages anciens à plus de 50 m
2	A021AA2	MICHEVILLE	L3, L4	Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert
3	A021E2	MICHEVILLE	L3	Dépilages récents à moins de 50 m
4	A104A2	REDANGE	L3, L4	Dépilages récents à moins de 50 m
5	A104A4	REDANGE	L3, L4, L5	Dépilages anciens à plus de 50 m
6	A104A5	REDANGE	L3, L4	Dépilages récents à moins de 50 m
7	A104A7	REDANGE	L3, L4	Dépilages récents à moins de 50 m
8	A104A8	REDANGE	L3, L4	Dépilages récents à moins de 50 m
9	A104J1	REDANGE	L3, L4, L4	Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert
10	A104L	REDANGE	L3, L4, L5	Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert

2. Aléa fontis

	Nom de la zone d'aléa	Lieu-dit	Concession	Nom zone à surveiller	Bâti	Infra	Remarques
1	A020M2	Raifer	HUSSIGNY	R020M2	-	X	Fontis sur travaux
2	A020Z1	Raifer	HUSSIGNY	-	-	-	Fontis sur dépilage
3	A103B	Les Sapinières	HEYDT	-	-	-	Fontis sur travaux
4	A103C	Les Sapinières	HEYDT	-	-	-	Fontis sur dépilage
5	A104A1	Les Sapinières	REDANGE	-	-	-	Fontis sur dépilage
6	A104A3	La Pierre Grise	REDANGE	-	-	-	Fontis sur dépilage
7	A104C	Diedenstein	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
8	A104D1	Les Sapinières	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
9	A104D2	Les Sapinières	REDANGE	R104D2	-	X	Fontis sur travaux
10	A104E	La Fosse à Eau	REDANGE	-	-	-	Fontis sur dépilage
11	A104F	Les Sapinières	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
12	A104G	La Pierre Grise	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
13	A104H1	Les quatre poteaux	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
14	A104H2	Les quatre poteaux	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux
15	A104K	Auf der Noch	REDANGE	-	-	-	Fontis sur travaux

3. Aléa front de mine à ciel ouvert

	Nom de la zone d'aléa	Lieu-dit	Concession	Nom zone à surveiller	Bâti	Infra	Remarques
1	A020K	Les Grandes Parts	HUSSIGNY	-	-	-	
2	A021AA4	Les quatre poteaux	MICHEVILLE	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentiel des déblais d'exploitation à ciel ouvert
	A021D		MICHEVILLE	-	-	-	
3	A103104A	Hollenkaul	HEYDT	-	-	-	
4	A103D	La côte Rouge	HEYDT	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentiel des déblais d'exploitation à ciel ouvert
5	A104B	Diedenstein	REDANGE	-	-	-	
6	A104J2	Les Maronniers	REDANGE	R104J2	X	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentiel des déblais d'exploitation à ciel ouvert
7	A104J3	Picberg	REDANGE				Glissement de pente lié à l'instabilité potentiel des déblais d'exploitation à ciel ouvert
8	A105A1	Le Weiher	GUTTEHOFFNUNG	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentiel des déblais d'exploitation à ciel ouvert. Zone à surveiller hors commune

ALEA RUSSANGE



0 250 500m

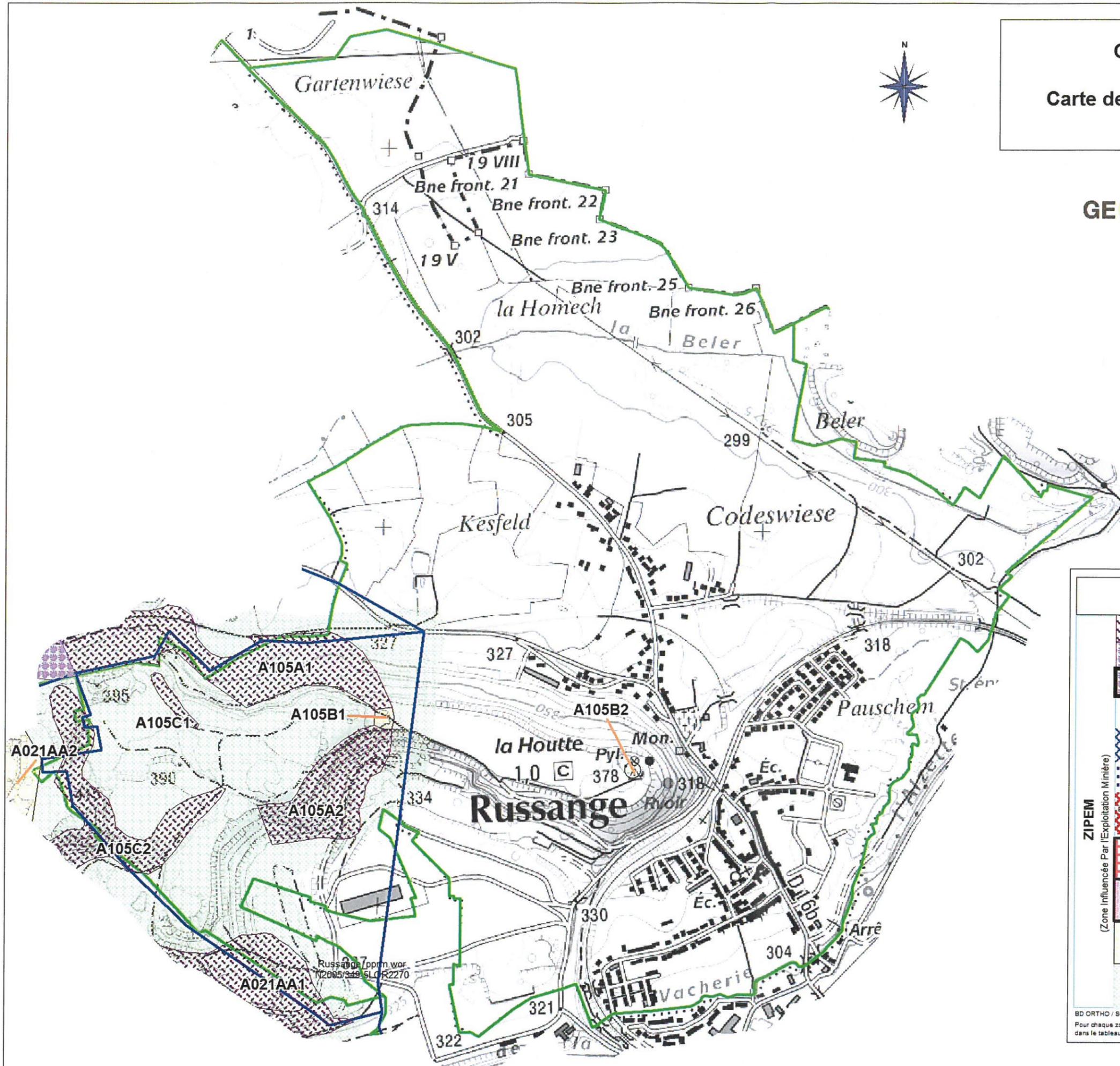
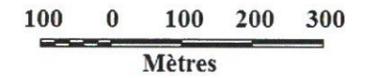


COMMUNE DE RUSSANGE

Carte des aléas "mouvements de terrain"



GEODERIS



NIPEM (zone Non Influencée Par l'Exploitation Minière)		Limites : Concession Commune
	GLISSEMENT SUPERFICIEL	
	EBOULEMENT DE FRONT DE MINE A CIEL OUVERT SOUS BÂTI ET INFRASTRUCTURE	
	FONTIS SUR PUIITS	FONTIS sous bâti et infrastructure
	PUITS SANS ALEA	
	FONTIS SUR DEPILAGE Ancien à moins de 50 m	RISQUE sous bâti Fort, Moyen ou Faible
	FONTIS SUR TRAVAUX	
	EFFONDREMENT LOCALISE	CLASSE DE SURVEILLANCE C1 à C4 pour bâti et infrastructure ACTUELS
	FONTIS FORT	
	FONTIS MOYEN	Etat au 21/07/17
	FONTIS FAIBLE	
	EFFONDREMENT BRUTAL Non Ecarté / Etude en cours	
	AFFAISSEMENT PROGRESSIF	
	MOUVEMENTS RESIDUELS	
	ZONE SANS ALEA MINIER	

BD ORTHO / SCAN25® (Lambert 93) de 2009 utilisés conformément aux dispositions prévues par le protocole IGN - MEEDDAT.
 Pour chaque zone d'aléa, les classes de surveillance potentielle, induites par tous les types d'enjeux simulés sont indiquées dans le tableau des zones de chaque commune. Le numéro de la zone permet le repérage dans le tableau joint.

Commune : RUSSANGE

Eau

Découpages territoriaux – Eau

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : juillet 2013

Type de territoire	Dénominations
Bassin versant (1)	Bassin Ferrifère-Rhin
SAGE (1)	Bassin ferrifère

Syndicat aménagement de rivières

Zone hydrographique	Sous-secteur	Secteur	Région	Surface
L'Alzette de sa source à la frontière franco-luxembourgeoise.	l'Alzette	l'Orne et la Moselle du confluent de l'Orne à la frontière	Le Rhin	340 ha soit 100,0 %

Entités hydrogéologiques	Surface
Grès à roseaux et dolomies du Keuper de Lorraine	340 ha soit 100,0 %

Cours d'eau

Source : ©IGN – BD TOPO® & Agence de l'Eau Rhin-Meuse - Date de la donnée : décembre 2014

Longueurs des cours d'eau

2 179 m - 2,179 km

Masse d'eau	Etat actuel	Pression exercée	Année de bon état
ALZETTE (FRCR715)	Global : moyen Chimique : moyen Ecologique : mauvais Bilan oxygène : médiocre Nutriments : mauvais Physico-chimique : mauvais Biologique : mauvais Substances : moyen	Agriculture Zone urbaine Population non raccordée Industrie Hydromorphologie	Global : 2015 Chimique : 2015 Ecologique : 2015

Plans d'eau et zones humides

Source : ©IGN – BD TOPO® & INRA - Date de la donnée : décembre 2014

Surface des plans d'eau

6 165 m² - 0,62 ha

Milieux potentiellement humides : probabilité très forte	Probabilité forte	Probabilité assez forte
16,77 ha	25,64 ha	24,30 ha

Référentiel des obstacles à l'écoulement

Source : SANDRE - Date de la donnée : mai 2014

Obstacle	Masse d'eau	Usage	Grenelle
ROE70624 2 buses entrée étang	FRCR715 la beler	Industrie Type : Obstacle induit par un pont Sous-type : Buse(s)	Prioritaire

Découpages territoriaux – Assainissement

Source : Préfecture de la Moselle - Date de la donnée : janvier 2016

Assainissement non collectif	Assainissement collectif - Collecte	Assainissement collectif - Epuration
RUSSANGE	SIVOM ALZETTE	SIVOM ALZETTE

Station d'épuration

Source : DDT de la Moselle - Date de la donnée : octobre 2018

Identification STEP	Caractéristiques
Sandre n° 25703801095 Implantation : AUDUN-LE-TICHE en 1997 desservant : RUSSANGE	Station de type BA aération prolongée, d'une capacité de 1 380 kg de DBO5/jour Maître d'ouvrage : SIVOM DE L' ALZETTE et exploitant actuel : REGIE Avancement : collecte-traitement - Etat actuel : En service Acte réglementaire : A94-DDAF 3-064 - Zonage : soumis enquête publique
TOTAL : 1 STEP	Capacité nominale de 1 380 kg de DBO5/jour soit 23 000 équivalents habitants

Découpages territoriaux – Eau potable

Source : Préfecture de Lorraine - Date de la donnée : mai 2017

Type de territoire	Dénominations
Zone vulnérable (0)	Exclu

Service de production	Service de distribution	Cas particulier
RUSSANGE	RUSSANGE	

ZAP Eau	Surface
ALZETTE	334,11 ha
- TOTAL -	334,11 ha répertoriés

Captages d'eau potable (! Données confidentielles à usage interne !)

Source : Agence régionale de santé - Date de la donnée : octobre 2015

Point de captage	Nature et statut	Usage	Débit
Aucun point de captage répertorié	-	-	-

Captage dégradé	Statut	Dégradation	Action agricole
Aucun captage dégradé répertorié	-	-	-

Périmètre de captage	Nature et statut	Périmère	Surface
Aucun périmètre de captage répertorié	-	-	-

Aire d'alimentation de captage	Surface
Aucune aire d'alimentation de captage répertoriée	-

Biodiversité

Protections réglementaires

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
	Aucune mesure répertoriée	-

Protections non réglementaires

Source : DREAL Lorraine – Conservatoire d'espaces – Conseil Départemental - Date de la donnée : octobre 2018

Mesure	Dénomination	Surface
Espace naturel sensible	FRICHE DE MICHEVILLE	73,4215 ha
ZNIEFF de type I	Anciennes mines a ciel ouvert et souterraines de micheville	100,3901 ha
- TOTAL -	2 mesures sur 2 sites	174 ha cumulés

Territoire limitrophe à un site Natura 2000 du département	Idem pour un site Natura 2000 hors département
non concerné	non concerné

Occupation du sol du SRCE

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Nature de l'occupation du sol	Comptabilisation
Tissu urbain et zone artificialisée	67,1028 ha
Linéaire des infrastructures de transport	15,1689 km
Nombre de passages pour la faune	0,0000
Culture agricole et assimilé	60,1631 ha
Mosaïque de polyculture	19,8733 ha
Prairie et pelouse	52,2095 ha
Verger et vigne	0,0000 ha
Saltus, broussaille et milieu de transition	34,6643 ha
Bosquets et haies	32,3814 ha
Petit boisement	7,9024 ha
Forêts	44,9165 ha
Tourbières, marais et roselières	0,0000 ha
Petites mares (surface inf. 0,1 ha)	0,2518 ha
Plans d'eau	0,6569 ha
Petits cours d'eau (largeur inf. 7,5m)	2,1901 km
Canal, chenal	0,0000 km
Grands cours d'eau	0,0000 km

Trame verte et bleue

Source : DREAL Lorraine et Conseil Régional - Date de la donnée : janvier 2016

Réservoirs de biodiversité	Zone de perméabilité	Obstacles
Linéaire : 0,00 km Surfacique : 100,68 ha	Forte : 257,66 ha Thermophile : 154,74 ha Prairiale : 213,60 ha Forestière : 148,26 ha Humide et alluviale : 76,03 ha	De discontinuité : 0 A l'écoulement : 0

Corridors écologiques - Milieux	Catégorie à préserver - conforter	Catégorie à restaurer
Aucun corridor répertorié	-	-

Données Recorder – Faune

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

Phylum Arthropoda Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Acrididae	1	1	2011	Carnet B
Nymphalidae	1	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (II) * Convention Berne (II) * Insectes protégés (3) * Liste rouge nationale * Carnet B

Phylum Chordata Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Anguidae	1	1	2011	Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge nationale * Carnet B
Bufoidea	3	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Liste rouge nationale * Carnet B
Lacertidae	1	1	2011	Dir. Habitats-Faune-Flore (IV) * Convention Berne (II) * Amphibiens et Reptiles protégés (2) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B
Salamandridae	1	1	2011	Convention Berne (III) * Amphibiens et Reptiles protégés (3) * Liste rouge mondiale * Liste rouge nationale * Carnet B

Données Recorder – Flore

Source : DREAL Lorraine - Date de la donnée : décembre 2012

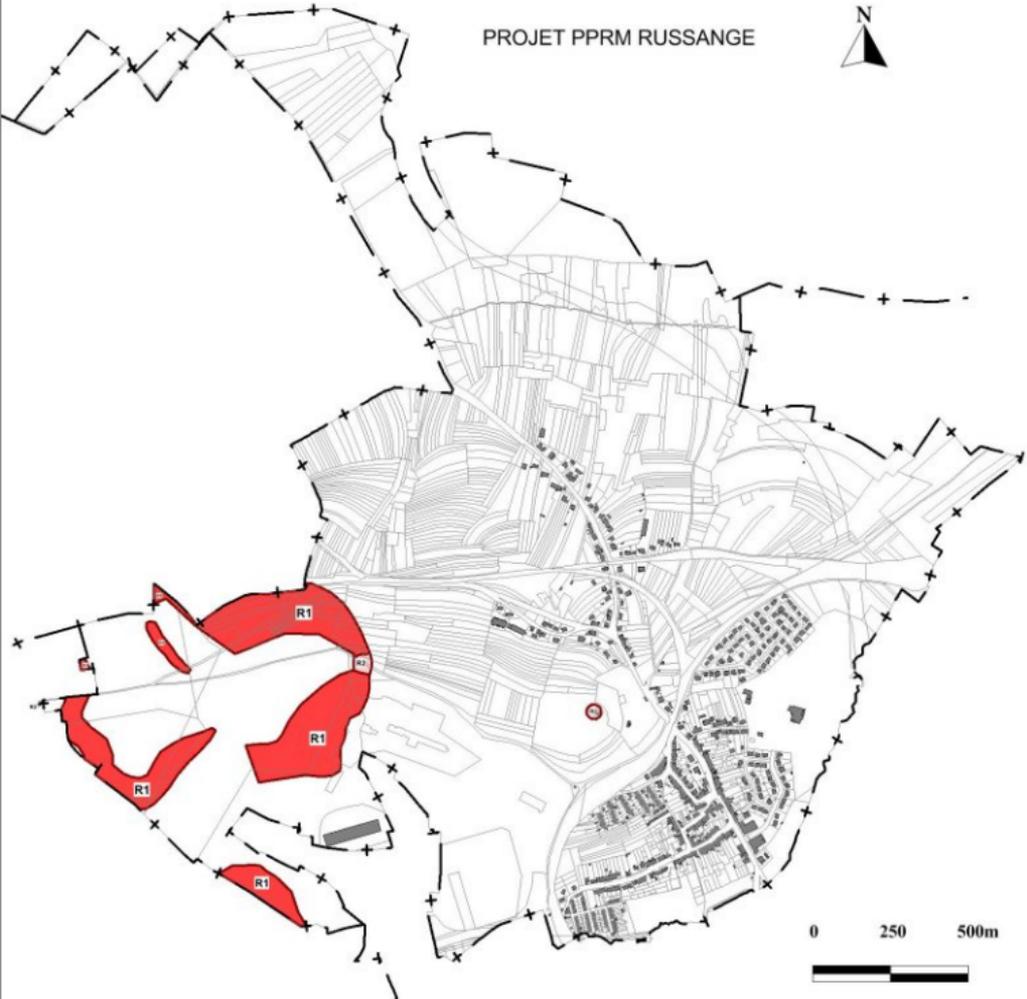
Phylum Spermatophyta (Angiospermae) Famille :	Nb observations	Nb espèces	Année d'observation	Mesure de protection
Orchidaceae	2	2	2011	Aucune
Poaceae	1	1	2011	Aucune

Données sur les mares

Source : CENL - Date de la donnée : novembre 2016

Type de mare	Nombre
Carrière/Gravière	2
Mare à confirmer	2
- TOTAL -	4 mares répertoriées

PROJET PPRM RUSSANGE



Commune de Russange
Zones d'aléa et zones de risque

1. Mouvements résiduels

Nom de la zone d'aléa	Concession	Couches exploitées	Remarques
1	A021AA2 MICHEVILLE	L3, L4	Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert
2	A105B1 GUTTEHOFFNUNG	L3, L4, L5	Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert
3	A105B2 hors concession		Tassement des déblais d'exploitation à ciel ouvert

2. Aléa Glissement superficiel

Nom de la zone d'aléa	Lieu-dit	Concession	Nom zone de risque	Bâti	Infra	Remarques
1	A021AA1 Les Quatre Poteaux	MICHEVILLE	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentielle des déblais d'exploitation à ciel ouvert
2	A105A1 La Houffe	GUTTEHOFFNUNG	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentielle des déblais d'exploitation à ciel ouvert
3	A105A2 La Houffe	GUTTEHOFFNUNG	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentielle des déblais d'exploitation à ciel ouvert
4	A105C1 Les Quatre Poteaux	GUTTEHOFFNUNG	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentielle des déblais d'exploitation à ciel ouvert
5	A105C2 Les Quatre Poteaux	GUTTEHOFFNUNG	-	-	-	Glissement de pente lié à l'instabilité potentielle des déblais d'exploitation à ciel ouvert

Direction
Départementale
des Territoires
de la Moselle



Service
Risques
Energie
Construction
Circulation

Urbanisme et Prévention des Risques

Révision du plan de prévention des risques miniers (PPRM) des communes d'Audun-le- Tiche, Rédange et Russange

Évaluation environnementale – Examen au cas par cas

**Rapport au titre de l'article R.122-18 du code
de l'environnement pour la révision du
PPRM des communes d'Audun-le-Tiche,
Rédange et Russange**

SOMMAIRE

. Introduction.....	3
. Description des caractéristiques principes du plan de prévention des risques miniers.....	4
1. Finalités d'un plan de prévention des risques miniers.....	4
2. La situation initiale.....	4
3. Situation des communes au regard de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers Nord Lorrains.....	5
. Description des zones touchées par le risque minier.....	6
1. Caractéristiques de l'aléa.....	6
2. Présentation du territoire concernée.....	8
2.1 Les enjeux.....	8
2.2 Motif de la révision.....	9
. Description des incidences sur l'environnement et la santé humaine.....	11
1. Zonage.....	11
2. Aspects environnementaux et santé humaine.....	12
. Conclusion.....	13
. Annexes.....	13

Introduction

Conformément à l'article R. 122-17-II du code de l'environnement, les plans de prévention des risques miniers pris en application de l'article L. 562-1 du code de l'environnement, peuvent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La décision de soumettre un PPR à une évaluation environnementale est prise à l'issue d'un examen au cas par cas par le représentant de l'autorité environnementale. Les informations en matière d'environnement qui doivent être communiquées sont les suivantes :

- Une description des caractéristiques principales du plan, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- Une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan ;
- Une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan.

Les communes concernées sont les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange. Ces communes sont vulnérables aux risques miniers, et en complément des documents d'urbanisme, le droit des sols est réglementé depuis le **17 juillet 2006** par un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Une nouvelle étude a été réalisée postérieurement à l'approbation du PPRM opposable :

- Rapport E2017/014DE – 16LOR33060 du 10/03/2017, réalisé par GEODERIS.

Cette étude apporte des nouvelles connaissances sur les aléas présents sur le territoire de ces communes. Elle apporte les connaissances suivantes :

- découverte de zones d'aléas de glissements superficiels sur les communes de Russange et Audun-Le-Tiche ;
- requalification de toutes les zones d'aléas « aléa de front de mine à ciel ouvert » en zones d'aléas « glissement superficiel » sur la commune de Russange ;
- l'étude affine également certaines zones d'aléas « mouvement résiduel » qui sont déjà présentes sur le PPRM, sur les communes de Russange et Audun-Le-Tiche ;
- découverte d'une zone d'aléa « éboulement de front de mines à ciel ouvert » sur la commune de Rédange.

Le PPRM d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange doit faire l'objet d'une révision, afin de prendre en compte ces nouvelles connaissances.

Description des caractéristiques principes du plan de prévention des risques miniers

1. Finalités d'un plan de prévention des risques miniers

Le plan de prévention des risques miniers est un outil de l'État destiné à préserver les personnes, ainsi que les biens, et à réduire les coûts causés par la réalisation d'un aléa minier. Conformément aux articles L174-5, L. 562-1 et suivants du code de l'environnement, le plan remplit les objectifs suivants :

- Établir une cartographie aussi fine que possible des zones à risque ;
- Interdire les activités humaines dans les zones soumises à l'aléa le plus fort ;
- Réduire la vulnérabilité des biens existants ;
- Prescrire des mesures de protection et de prévention collectives.

Le PPRM a pour objectif de limiter l'augmentation du risque en fixant des règles de construction et d'urbanisme sur le territoire soumis à l'aléa. Il peut également fixer des prescriptions applicables aux biens existants.

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui doit être prise en compte dans l'ensemble des documents d'urbanisme. Elle s'impose aux projets de travaux et peut édicter des mesures à l'égard des biens existants.

2. La situation initiale

Les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange sont concernées par des aléas miniers, qui impactent une partie du territoire communal.

Le PPRM des communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2006. Il a fait l'objet de deux révisions, approuvées le 15 mars 2011 et le 29 septembre 2016.

L'étude de GEODERIS a fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange, ainsi qu'à la communauté de commune du Pays-Haut Val d'Alzette le 20 septembre 2017. Ce document présente les résultats de l'étude et précise les mesures à prendre afin de réduire les conséquences humaines et économiques de la survenance d'un aléa minier. Il préconise ainsi des mesures d'urbanisme à appliquer dans les zones impactées par ces différents aléas, en attente que le PPRM soit actualisé.

3. Situation des communes au regard de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Bassins Miniers Nord Lorrains

La Directive Territoriale d'Aménagement des Bassins Miniers Nord-Lorrains a été approuvée par décret en Conseil d'État en date du 2 août 2005. Ainsi se trouve validée la nouvelle doctrine de constructibilité dans les bassins miniers qui sert de base juridique à l'établissement des Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Élaborée dans un délai de 4 ans après son lancement, elle est la deuxième DTA approuvée en France.

Cette directive pose les bases de la réflexion pour accompagner côté français le développement du projet de Belval Ouest sur le territoire du Grand duché de Luxembourg. Afin de permettre la nécessaire mutation des bassins miniers, elle donne les impulsions pour l'essor des capacités de transport ferroviaire, Moselle canalisée, mais aussi autoroute A32. Elle traite également de la consolidation des pôles de développement économique, de la préservation de l'environnement et des paysages et de la ressource en eau

Les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange sont dans le périmètre couvert par la DTA. Elles sont donc soumises à ces dispositions, l'analyse des aléas en présence sur les territoires communaux a permis de classer les communes selon le plan suivant :

- communes considérées comme très contraintes au sens de la D.T.A. :
Aucune commune
- communes considérées comme significativement concernées par les aléas :
Audun-le-Tiche
 - Les zones de mouvements résiduels sont classées en zone **J** ;
 - Les zones d'affaissements progressifs sont classées en zone **R2**.
- communes considérées comme peu concernées par les aléas :
Rédange, Russange
 - Les zones de mouvements résiduels sont classées en zone **R2** ;
 - Les zones d'affaissements progressifs sont classées en zone **R2**.

Description des zones touchées par le risque minier

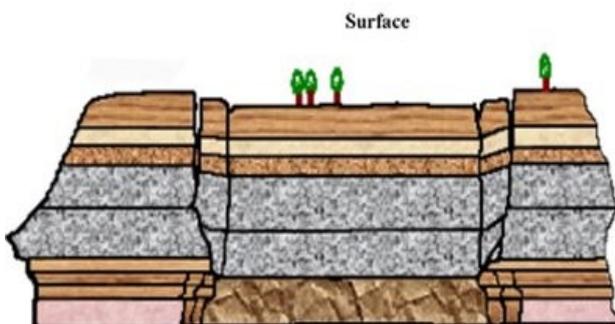
1. Caractéristiques de l'aléa

Depuis plusieurs années, l'État a engagé une démarche de recensement et classification des zones d'aléa minier. Ce travail constitue le support des plans de prévention des risques miniers.

En l'absence de référence réglementaire ou doctrinale, c'est la Directive Territoriale d'Aménagement (D.T.A.) des Bassins Miniers Nord-Lorrains engagée en 2001 et approuvée par décret en Conseil d'État du 2 août 2005 qui a déterminé la politique de constructibilité sur le bassin ferrifère et défini les principes qui ont conduit au zonage et au règlement du présent PPRM

Le plan de prévention des risques miniers couvrant les communes d'Audun-le-Tiche, Rédange et Russange a été prescrit par arrêté préfectoral du 17 juillet 2006. La dernière révision du PPRM est approuvée par arrêté préfectoral du 29 septembre 2016.

Consécutivement à l'exploitation minière, des mouvements de sol sont possibles. En effet, dans le bassin ferrifère nord lorrain, différents types d'aléas ont été retenus : effondrements, fontis, affaissements progressifs ou mouvements résiduels.



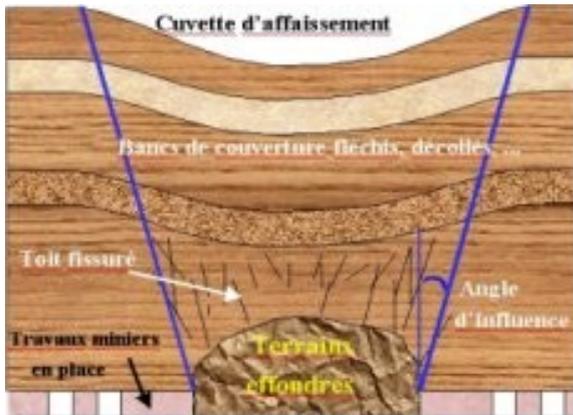
Effondrement brutal

Effondrement en bloc et soudain des terrains entre le fond et la surface



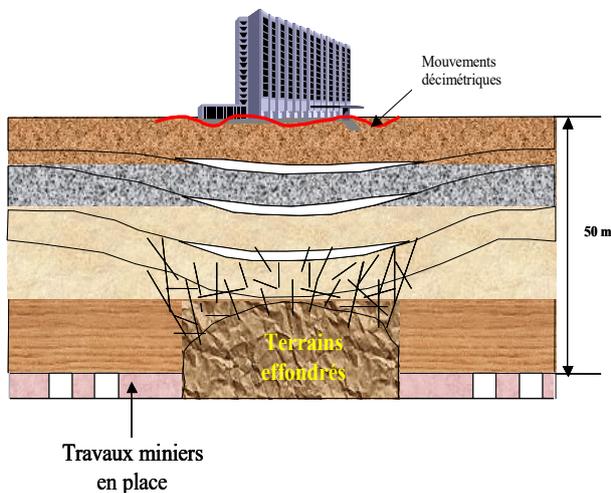
Fontis

Apparition soudaine en surface d'un entonnoir de quelques mètres lorsque la galerie est peu profonde.



Affaissement progressif

Formation progressive en surface d'une cuvette avec mise en pente des terrains sur les bords et déformations : étirements et raccourcissements



Mouvements résiduels

Mouvements de faible amplitude : pente inférieure à 1 % et déformations inférieures à 4 mm/m

Cette connaissance de l'aléa constitue le préalable à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM).

Le PPRM est le document qui définira pour chaque zone d'aléas les conséquences en matière d'urbanisme et de constructibilité

En zone d'aléa, les possibilités de construction sont fonctions de l'intensité de l'aléa, du niveau de contrainte de la commune et de ses possibilités de développement hors zone d'aléa.

Le PPRM comporte des zones rouges (R1, R2 et R3) non constructibles, des zones oranges (O) et des zones jaunes (J) constructibles moyennant le respect des dispositions constructives définies au règlement du PPRM et ses annexes.

Enfin, les aléas qui font l'objet de la révision du PPRM (éboulement de front de mine à ciel ouvert, glissement superficiel) seront réputés non constructibles.

En outre, dans chaque zone, le PPRM définit les modalités d'évolution du bâti existant.

2. Présentation du territoire concernée

2.1 Les enjeux

Les enjeux sont liés :

- à la présence humaine (personnes, habitations, activités, économie, infrastructures...)
- à leur vulnérabilité, qui dépend des éléments exposés et de leur résistance, comportement, etc. La vulnérabilité est spécifique, d'un site à un moment donné, modulable et évolutive, en fonction ou non de l'activité humaine.

À ces deux concepts, s'ajoute la nécessité de caractériser les capacités de résistance (à subir, à supporter) et de résilience, pour accepter et surmonter le phénomène, présent et à venir.

- **Démographie et Économie**

La population de la commune est présentée selon le tableau suivant :

	Population en 2006	Population en 2011	Population en 2016
Audun-le-Tiche	5949	6340	6800
Rédange	863	1003	993
Russange	997	1099	1273

Tableau 1: Population selon INSEE (paru le 01/01/2019)

- **Occupation du territoire communal**

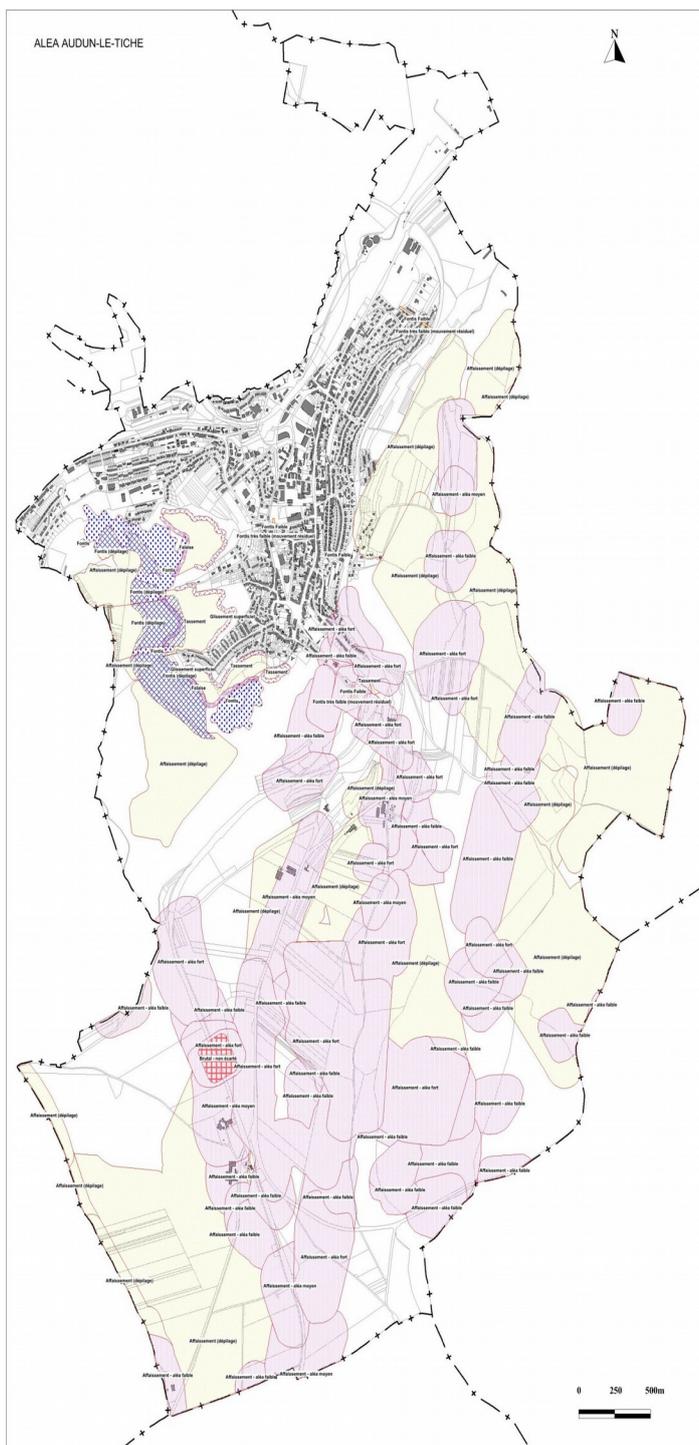
	POS / PLU / RNU	Date d'approbation	Reprise de l'aléa minier sur le document graphique du PLU
Audun-le-Tiche	POS	30/05/17	non
Rédange	RNU	/	/
Russange	POS	30/05/17	non

2.2 Motif de la révision

Apparition de nouveaux aléas et modifications d'anciens zonages

Elles sont définies par comparaison de l'occupation du sol avec la carte des aléas miniers réalisés par GEODERIS.

- **Audun-le-Tiche** (en annexe : Deux cartes d'aléas avec nom et identification des aléas) :



Nouveaux aléas :

1. Glissement superficiel : A109CA5, A109A7, A109CA8 ;
2. Mouvements résiduels : A109CA6.

Modification de zones d'aléas :

1. Mouvements résiduels : A109CA et A109CA4.

Ces aléas se situent en proximité de l'urbanisation mais ne touchent pas directement le bâti.

Plus précisément :

- Autour du chemin du tas de sablé
- Autour de la rue Mandelot et ruelles de cette dernière
- Au sud de l'allée des Peupliers et rue Jean Baptiste Hilaire

- **Russange** (en annexe : Deux cartes d'aléas avec nom et identification des aléas, tableau de correspondance) :



Nouveaux aléas :

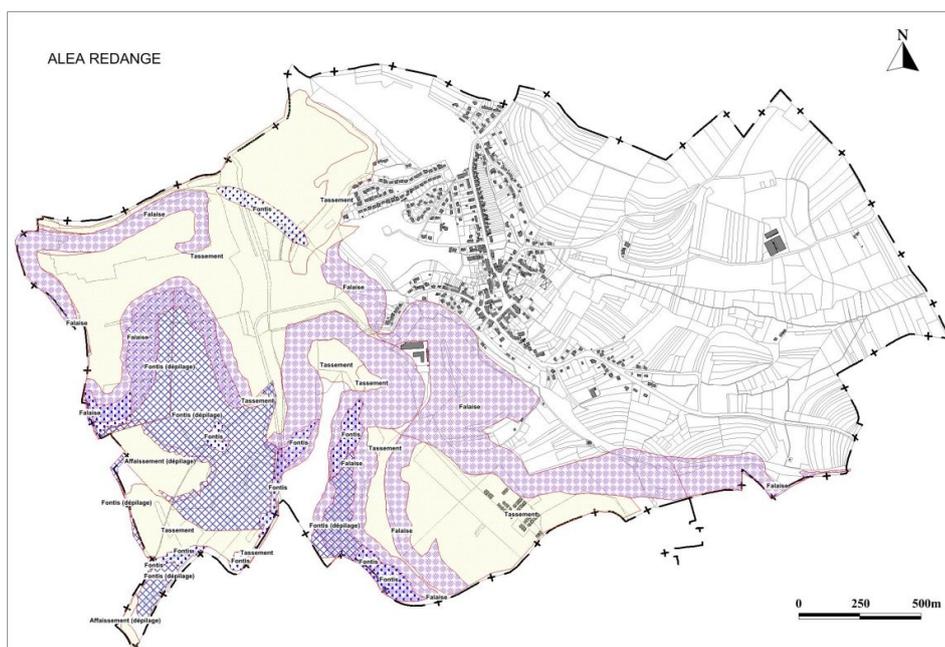
- *Glissement superficiel* : A105C1 et A105C2

Modification de zones d'aléas :

- Modification de l'aléa de toutes les zones impactées par l'aléa « éboulement de front de mine à ciel ouvert ». L'aléa est désormais « glissement superficiel ».
- *Glissement superficiel* : A109A2

Ces aléas sont éloignés du bâti.

- **Rédange** (en annexe : Deux cartes d'aléas avec nom et identification des aléas, tableau de correspondance) :



Nouveaux aléas :

- Éboulement de front de mine à ciel ouvert : A104J3

Cet aléa se situe le long de la rue de la côte, rue de la gare, impasse du lavoir.

Modification du règlement

Toutes les nouvelles zones d'aléas découvertes en 2017 par Géodéris seront classées comme inconstructibles, en zone rouge « R1 ». La description de la zone « R1 » sera donc modifiée afin de prendre en compte l'aléa glissement superficiel.

Une seconde modification sera réalisée dans le règlement de la zone « R2 », qui permet pour les biens futurs (article 2 - b) : « les bâtiments et ouvrages nécessaires au fonctionnement des services assurant une mission de services publics ou d'intérêt général à l'exception des locaux d'habitation même occasionnelle ou saisonnière ; ».

La mention « bâtiment » sera supprimée de la définition afin d'avoir une cohérence entre les départements 54 et 57. Seuls les ouvrages seront désormais admis sous conditions. Cette limitation permettra entre autre de refuser plus facilement les projets de salles communales dans les zones R2.

. Description des incidences sur l'environnement et la santé humaine

1. Zonage

Le zonage réglementaire est établi à partir de la cartographie de l'aléa minier, de l'analyse des enjeux et des dispositions de la DTA. Il définit les règles de constructibilité :

Le territoire exposé de chaque commune a été divisée en 3 catégories de zones réglementées.

Elles correspondent à des situations diverses et font l'objet de sous-zones R1, R2 et R3.

1. Les zones rouges, correspondant à des situations diverses :

- **R1** : des zones pour lesquelles l'aléa est susceptible d'affecter la sécurité des personnes : il s'agit des zones pour lesquelles les études n'ont pas permis d'écarter le risque d'effondrement brutal, les zones d'aléa de type fontis non expertisés ou pour lesquelles l'expertise a mis en évidence un aléa fontis fort non surveillé, **les zones de glissements superficiels** et enfin les zones d'aléa éboulement front de mines : ces zones sont classées en R1. Compte tenu de la nature de l'aléa elles sont réputées inconstructibles : seuls les travaux d'entretien courant du bâti existant peuvent y être admis.
- **R2** : des zones pour lesquelles l'aléa présente un risque pour la sécurité des biens mais pas de risque direct pour la sécurité des personnes (possibilité d'évacuation préventive des occupants). Néanmoins compte tenu de leur situation en zone naturelle ou des possibilités de développement existant par ailleurs sur le ban communal il n'est pas permis d'y envisager une urbanisation ou un renforcement de l'urbanisation.

Sont classées ainsi en zone R2 les zones d'affaissement progressif situées en zone naturelle, ou quelle que soit leur situation lorsqu'elles sont localisées dans des communes non considérées comme très contraintes au sens de la DTA. De même sont classées en zone R2 les secteurs d'affaissements progressifs pour lesquels aucune construction neuve ne pourrait être autorisée en fonction des possibilités offertes par le règlement (terrain naturel en forte pente ou paramètres de l'aléa trop importants par exemple).

Enfin, sont également classées en R2 les zones de mouvements résiduels en secteur naturel dans les communes non significativement concernées par les aléas en application de la DTA.

Dans ces zones le principe est l'inconstructibilité sauf quelques exceptions limitativement énumérées dans le règlement ; en revanche sont autorisés divers travaux liés à l'évolution du tissu bâti existant : extensions mesurées, annexes, travaux sur bâtiments existants.

- **R3** : des zones pour lesquelles en milieu urbain les zones de fontis expertisées et pour lesquelles les études complémentaires mettent en évidence l'absence de risque pour la sécurité des personnes (aléa faible, moyen ou fort et dans ce dernier cas si une surveillance est possible) sont classées en R3. Les travaux d'évolution du tissu bâti existant y sont autorisés dans les mêmes conditions qu'en zone R2 ; en revanche aucune construction nouvelle en l'absence de dispositions de renforcement spécifiques à ce type d'aléa n'est autorisée dans ces zones.
2. **Les zones oranges** correspondent à des zones d'aléa affaissements progressifs localisées dans les secteurs déjà urbanisés des communes considérées comme très contraintes au sens de la DTA.

Des constructions dès lors qu'elles ne mettent pas en jeu la sécurité des occupants des bâtiments en l'absence d'évacuation y sont autorisées, moyennant le respect de dispositions de renforcements définies dans le PPRM.

3. **Les zones jaunes** correspondent aux zones d'aléas mouvements résiduels situées dans les communes considérées comme significativement concernées par les aléas au sens de la DTA et a fortiori dans les communes très contraintes.

Des constructions peuvent y être autorisées, quelle que soit la localisation de ces zones, à condition qu'elles respectent les dispositions de renforcement définies dans le règlement.

Dans ces zones l'aléa tant en termes d'intensité que de probabilité y est considéré comme plus faible ; elles correspondent aux secteurs classés en zone J au PPRM.

Le projet de zonage du PPRM (séparé pour l'envoi, pour chaque commune) est en annexe.

2. Aspects environnementaux et santé humaine

(Source : Observatoire des Territoires et Perspectives de la Direction Départementale des Territoires de la Moselle)

Les informations de cette partie sont disponibles pour chaque commune en annexe.

La mise en place d'un plan de prévention des risques miniers a une incidence positive sur l'environnement. Il n'y a pas d'impacts sur la santé humaine. En effet, il permet de maîtriser l'urbanisation du territoire en prenant en compte les risques. Le PPRM répond aux objectifs suivants :

- Affiner l'aléa pour réduire les conséquences sur les biens et les personnes ;
- Mettre en place une doctrine de constructibilité permettant sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. Cette doctrine est issue de guides de bonnes pratiques mis en place par le ministère ainsi que par des exemples dans d'autres communes. Elle permet de réorienter le développement du bâti vers des secteurs non ou peu contraints.
- Participer à la protection des zones d'intérêts environnementaux concernées par le risque minier en empêchant l'urbanisation ou en la contraignant fortement.

Une partie des ZNIEFF 1 « Anciennes mines à ciel ouvert et souterraines de micheville » et « Carrière du quart de réserve a audun le tiche » seront dans l'emprise du PPRM, mais la nature du PPRM fait qu'il sera de vocation à préserver ces zones comme décrit ci-dessus (inconstructibilité, voire constructibilité limitée sur les terrains).

Une cartographie représentant les enjeux environnementaux des communes est disponible en pièce jointe.

Conclusion

Le PPRM, par ses prescriptions en matière d'urbanisme, vise à réduire les impacts négatifs du risque minier sur la population, sur les biens, sur l'environnement et sur l'économie. Il concourt ainsi à améliorer la résilience du territoire.

Une fois approuvé le PPRM est une servitude d'utilité publique opposable. Les documents d'urbanisme, les actes de droits des sols et les projets de travaux décidés ultérieurement doivent s'y conformer.

Annexes

- Carte des enjeux environnementaux ;
- Carte des aléas : carte avec identifiant des aléas, carte avec aléas renommés ;
- Tableau de correspondance identifiants / aléas ;
- Projet de zonage pour les trois communes ;
- Aspects environnementaux et santé humaine pour les trois communes.